

**DELL CERTIFIED PARTNER**

**OFIS**  
IT. Services People. You trust.

**Imprimante Dell V313**  
Multifonction Couleur  
Impression-Photocopie-Scan

**Ordinateur**

- Dell Optiplex GX270
- Pentium 4
- 1.2 Ghz
- Ram : 1Go
- Windows XP
- Disque Dur 80Go
- Ecran Plat 17"

+  
= **185.500** Fcfa

OpenOffice.org  
+ Antivirus offerts

Tél. : 01-600-0000

# LA SEMAINE AFRICAINNE

[www.lasemaineafricaine.com](http://www.lasemaineafricaine.com)



N° 3243 du Mardi 20 Novembre 2012 - 61<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## B.c.b.t.p (Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics)

Des journées portes ouvertes, à Pointe-Noire, avec la participation de Vectra

(P.4)

## Sécurité aéroportuaire

La société Aérco engagée à préserver les aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire du risque animalier

(P.4)

## Message du Président de l'Acercac à la Conférence Episcopale du Tchad

*Chers Pères Evêques de la Conférence Episcopale du Tchad,*  
C'est de Rome où je me trouvais pour le lancement de l'année de la Foi, par le Pape Benoît XVI, que j'ai appris la triste nouvelle relative à l'expulsion de Son Exc. Mgr Michele RUSSO, Evêque de Doba (Tchad).

C'est une nouvelle qui m'a beaucoup surpris et peiné. Etant loin de Brazzaville, je n'ai pas pu réagir à temps. De retour au Congo, j'ai jugé utile de vous exprimer ma solidarité et mon réconfort en ces moments qui, j'en suis persuadé, constituent pour vous une grande épreuve.

Cette épreuve est d'autant plus grande qu'elle ne touche pas seulement l'Episcopat Tchadien, mais également la portion du peuple de Dieu confiée à la charge pastorale de notre frère Mgr Michele. Mais, dois-je souligner encore, c'est aussi une douleur qui atteint notre Région de l'Afrique Centrale.

Le Secrétaire Général de l'ACERAC, l'Abbé Mesmin-Prosper MASSENGO, m'a fait part de l'envoi du Message de la Conférence Episcopale du Tchad, au cours du mois d'octobre, à toutes les Conférences Episcopales de notre ACERAC, suite à ce qui est arrivé. Des Conférences épiscopales nationales ont déjà réagi à votre message pour exprimer leur solidarité et leur compassion.

C'est dans le même contexte que je vous adresse ce message, tout en vous assurant de ma prière. Mon souhait le plus ardent est de revoir Mgr Michele RUSSO reprendre sa mission pastorale à Doba. J'espère que nous y parviendrons.

Puisse le Seigneur nous illuminer et nous indiquer la voie la meilleure pour arriver à une solution durable et à un rétablissement du climat de paix, de dialogue et d'harmonie entre les différents protagonistes de notre société et de notre Eglise.

Fait à Brazzaville, le 19 Novembre 2012

Monseigneur Louis PORTELLA MBUYU  
Président de la Conférence Episcopale du Congo  
Président de l'ACERAC

## Visite officielle du président Denis Sassou Nguesso en Turquie

### Vers le renforcement des relations bilatérales entre le Congo et la Turquie

(P.3)

## Mathias Dzon, président de l'A.r.d (Alliance pour la république et la démocratie)



«Il faut faire les états généraux de la nation, pour définir une nouvelle gouvernance»

(P.3)

## Tribune libre

### La Constitution du 20 janvier 2002 n'est pas un dogme invariable

(Par Claude Coelho P.6)

## Elections législatives partielles dans la Likouala

### Quatre candidats contestent les nouvelles listes de candidature

(P.7)

## Sécurité publique

### La police compte remettre de l'ordre public dans les agglomérations

(P.5)

# OPERATION CANAL EVOLUTION

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MESSAGE IMPORTANT A TOUS LES ABONNES LES CHAINES CANAL+/CANALSAT

**CANAL+ AFRIQUE ANNONCE LE LANCEMENT DE L'OPERATION CANAL EVOLUTION VISANT A MODERNISER ET A RENOUVELER SON PARC DE DECODEURS ET DE CARTES.**

Après la mise en place d'un nouveau satellite en avril 2012, l'arrivée de nouvelles chaînes et le lancement de nouvelles offres en juillet 2012, CANAL+ AFRIQUE démontre à nouveau sa volonté d'être à la pointe de la technologie tout en garantissant un service optimisé à travers CANAL EVOLUTION.

L'opération CANAL EVOLUTION concerne les abonnés n'étant pas munis d'un décodeur S10, S11 ou d'une BOX CANAL+, et/ou d'une carte dont le numéro commence par 136 ou 140.



Les abonnés déjà équipés de l'un des décodeurs et de l'une des cartes ci-dessus n'ont pas à changer de matériel.

Pour continuer à profiter de leurs programmes en toute tranquillité, CANAL+ AFRIQUE donne rendez-vous à ses abonnés dès aujourd'hui dans les points de vente rattachés à l'opération CANAL EVOLUTION qui proposent le nouveau matériel.

En étant équipés d'un décodeur nouvelle génération, l'opération CANAL EVOLUTION offre aux abonnés :

**+ D'INFORMATIONS EN DIRECT**

Chaque abonné recevra les actualités relatives à son abonnement en temps réel sur sa TV.

**+ DE DESIGN**

Les décodeurs sont plus petits et plus légers.

**+ DE SIMPLICITE**

Les mises à jour de décodeur se font en 1 clic!

Pour connaître la liste des points de vente rattachés à CANAL EVOLUTION et obtenir plus d'infos sur l'opération :

- Consultez les notices explicatives disponibles sur le site internet [www.canalplus-afrique.com](http://www.canalplus-afrique.com)
- Contactez le Service Clients CANAL+/CANALSAT au 06 877 92 92 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
- Rendez-vous chez votre distributeur CANAL+ agréé.
- Regardez le module d'information diffusé sur la chaîne VOIR+ (canal 9).

Visite officielle du président Denis Sassou Nguesso en Turquie

## Vers le renforcement des relations bilatérales entre le Congo et la Turquie

A l'invitation du président turc, Abdullah Gül, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a effectué, du 14 au 17 novembre 2012, une visite officielle en Turquie, notamment à Ankara et à Istanbul, en compagnie de son épouse et à la tête d'une importante délégation de quelques membres du gouvernement et de son cabinet. A l'issue de cette visite, plusieurs accords élargis de coopération et un mémorandum sur la coopération économique, scientifique et culturelle ont été signés. Ces accords portent sur la coopération en matière de défense, de sécurité, de diplomatie, des transports maritimes, de l'aviation civile, de l'agriculture et de l'élevage. Les deux pays ont décidé d'ouvrir, le plus tôt possible, des ambassades permanentes, pour consolider leurs relations.

Ankara, la capitale turque, le président Sassou Nguesso a eu un tête-à-tête avec son homologue turc, Abdullah Gül. Le lendemain, celui-ci a offert un dîner officiel en honneur au président congolais et son épouse, au palais présidentiel Çankaya. Quelques membres du gouvernement, notamment les ministres Jean-Jacques Bouya, Rigobert Maboundou, Charles Richard Mondjo, Gilbert Ondongo, Basile Ikouebé, Yvonne Adélaïde Mougany étaient autour de la table présidentielle.

Dans le toast qu'il a prononcé, Abdullah Gül a déclaré que la République du Congo, avec ses atouts géographiques, ses richesses naturelles et son potentiel économique, est l'un des plus importants pays qui ont joué un rôle significatif dans les organisations internationales et sous-régionales, comme les Nations unies et l'Union africaine, dans la recherche de la paix globale et de la stabilité. Il a loué les efforts du gouvernement congolais dans la préservation de l'environnement et a rappelé que durant leur tête-à-tête et la séance de travail entre les deux délégations, les deux pays ont

réaffirmé la nécessité de renforcer leurs relations et d'ouvrir des ambassades permanentes. Actuellement, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays est de cent millions de dollars américains seulement. Mais, des potentialités existent dans les secteurs de l'énergie, du tourisme et de la construction, pour augmenter ces échanges, espèrent-ils. Pour sa part, le président congolais, qui a remercié son homologue pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé en Turquie, a exprimé sa détermination de conduire le développement du Congo, dans sa modernisation et son industrialisation, jusqu'à être un pays émergent, à l'horizon 2025, comme la Turquie. Il a félicité la Turquie pour avoir accueilli sur son sol des milliers de réfugiés syriens, des femmes et des enfants fuyant la guerre dans leur pays et a souhaité que le conflit syrien soit résolu par le dialogue et la médiation. Il a demandé à la Turquie de continuer à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour un Etat indépendant vivant en paix avec son voisin israélien. Signalons que le président de la République a terminé son séjour en Turquie par Istanbul



Le président Sassou Nguesso prononçant son toast, à côté du président turc, Abdullah Gül.



Les deux délégations autour des deux couples présidentiels, pendant le dîner officiel.

où il a eu un entretien avec le premier ministre turc, Tayyip Erdogan, et où il a rencontré des opérateurs économiques qu'il a encouragés à investir au Congo. La compagnie «Turkish Airlines» va assurer la liaison directe Ankara-Brazzaville, dans les mois à venir, selon un des accords signés. Qualifiée d'historique par le

président Sassou Nguesso, lui-même, cette visite officielle, la première du genre d'un chef d'Etat congolais en Turquie, marque un tournant capital dans le renforcement des relations entre les deux pays.

Joël NSONI

Mathias Dzon, président de l'A.r.d (Alliance pour la république et la démocratie)

## «Il faut faire les états généraux de la nation, pour définir une nouvelle gouvernance»

De retour à Brazzaville, depuis quelques jours, Mathias Dzon, président de l'A.r.d (Alliance pour la république et la démocratie), une plateforme de l'opposition regroupant dix partis, a animé, vendredi 16 novembre dernier, au siège de l'A.r.d, à Brazzaville, une conférence de presse, pour parler de son séjour de deux mois et dix jours en France et des questions d'actualité nationale. A cette occasion, il a réitéré l'appel de l'opposition congolaise pour la tenue des états généraux de la nation. Pour lui, ces états généraux doivent se tenir avant les élections locales de mars 2013. «Il faut faire les états généraux de la nation, pour définir une nouvelle gouvernance», a-t-il déclaré.

Pour sa conférence de presse, Mathias Dzon était entouré de Christophe Ngokaka et Premier Kipemossou, tous deux membres de l'A.r.d. Absent du pays pendant deux mois et dix jours, le leader de l'A.r.d a, d'entrée de jeu, affirmé que lors de son départ en France, comme pendant son retour, il n'a eu aucune entrave à l'aéroport international Maya-Maya, contrairement à ce qu'ont prétendu des mauvaises langues.

S'agissant de l'opposition qui ne veut pas reconnaître l'actuelle assemblée nationale issue du scrutin du 15 juillet 2012, il a indiqué que ce refus est motivé par le fait que la plupart des députés étaient nommés. «Dans quel pays de démocratie où quelqu'un qui a 10% des voix est déclaré élu? Vous appelez ça démocratie?», s'est-il interrogé.

Comme à son habitude, Mathias Dzon a dressé un tableau préoccupant de l'état du pays. «Sur le plan politique, il n'y a pas de dialogue politique dans le pays. Sur le plan social, c'est la catastrophe. Notre pays ne se porte pas de mieux en mieux, mais il est en faillite. Voilà pourquoi nous disons, à l'opposition, qu'il y a une crise multidimensionnelle dans notre pays et il faut mettre un terme, très rapidement, à cette crise, par la tenue des états généraux de la nation», a-t-il indiqué. Pour lui, les états généraux de la nation ne concernent pas seulement les hommes politiques, mais aussi toutes les filles et tous les fils de ce pays «qui vont se retrouver, pour dire: non, nous ne sommes pas destinés à la misère, mais destinés à la prospérité. Voilà pourquoi il faut faire les états généraux».



Mathias Dzon.

raux, pour définir une meilleure gouvernance». Mais, pourquoi les états généraux posent-ils problème à l'U.pa.d.s? «S'il y a des gens à l'U.pa.d.s, qui n'ont pas compris, le bien-fondé des états généraux, ce qu'ils ont à faire, ce n'est pas de créer des divisions au sein de l'U.pa.d.s, mais c'est de demander à comprendre auprès des autres. C'est ça le débat politique. On demande aux autres: pourquoi avez-vous fait une telle proposition et pourquoi voulez-vous qu'on adhère à cette proposition?», a-t-il dit. Le président de l'A.r.d a mis à profit son séjour en France où

il a rencontré des responsables du P.s (Parti socialiste), le parti actuellement au pouvoir en France. Selon lui, ils ont échangé sur leurs expériences respectives. Mathias Dzon a expliqué qu'il entend développer ce genre d'expérience avec d'autres formations politiques extérieures qui «voudraient bien nous suivre et qui voudraient bien se prêter à notre suivi, pour que nous puissions bénéficier des expériences des uns et des autres».

Parlant de l'opposition, le président de l'A.r.d a estimé que celle-ci n'est pas fragmentée. «Le fait qu'il y ait une crise à l'U.pa.d.s, cela ne veut pas dire que l'opposition est fragmentée. C'est normal, les divergences d'un parti font partie de l'histoire d'un parti», a-t-il déclaré.

Parmi les questions posées par les journalistes, il y a eu celle de savoir s'il avait promis, sur un média étranger, faire la casse dans le pays, si le pouvoir n'accepte pas la tenue des états généraux. Mathias Dzon a répondu qu'il est un grand chrétien et qu'il n'est pas un va-t-en-guerre; il ne dispose pas d'armes pour faire la casse dans le pays. Représentant ses propos, il a indiqué que si le pouvoir n'accepte pas les états généraux, ils vont s'en référer au peuple.

Pascal-Azad DOKO

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

## Vers l'établissement des badges et cartes d'identité professionnelles de journalistes

Afin de mettre de l'ordre dans l'exercice de la presse au Congo, le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication) va instituer des badges et des cartes d'identité professionnelles au profit des journalistes remplissant les critères établis. Ce projet se fait avec l'appui du P.n.u.d (Programme des Nations unies pour le développement). C'est ainsi que, samedi 17 novembre 2012, Eloi Kouadjo IV, représentant-résident par intérim du P.n.u.d au Congo, a procédé à la remise officielle d'un équipement d'impression de badges et de cartes d'identité au président du C.s.l.c, Philippe Mvouo.



Philippe Mvouo

Selon Philippe Mvouo, le C.s.l.c, depuis sa mise en place, n'a jamais disposé de moyens pour exercer réellement ses missions, principalement, celles de suivi et de contrôle des professionnels des médias. «Ce beau métier de journaliste a été pris d'assaut par des prédateurs. Nous avons donc pensé que la seule manière, pour nous, de mettre de l'ordre, véritablement, et de contrôler ces professionnels, c'est de leur attribuer des badges et des cartes d'identité professionnelles», a-t-il déclaré, avant d'ajouter: «Dès notre arrivée, nous n'avons pas manqué de relever cela et nous avons fait ce constat qu'il régnait, dans cet environnement médiatique, un désordre extraordinaire et il nous revenait de tout faire, pour remettre de l'ordre dans la maison».

Pour réaliser ce projet, le C.s.l.c a reçu l'appui matériel du P.n.u.d, à travers la dotation d'un équipement d'impression de badges et de cartes d'identité professionnelle. «Avec ce grand présent, nous allons renforcer les capacités de contrôle et de suivi des professionnels des médias et des médias eux-mêmes. Nous pouvons espérer, pour l'année 2013, mettre, véritablement, de l'ordre et arrêter le désordre», a confié Philippe Mvouo.

Toutefois, le président du conseil a promis que ces badges et cartes d'identité professionnelles seront remis à qui le mérite. «Ceux qui ont pris d'assaut ce métier, parce qu'il est beau, parce que, très rapidement, on devient une vedette, peuvent se préparer à prouver qu'ils sont, réellement, professionnels, pour mériter et le badge et la carte d'identité professionnelle», a-t-il indiqué. Pour éviter toute forme de discrimination dans la distribution de ces pièces, le C.s.l.c envisage de mettre en place une commission d'attribution, composée non seulement des membres du conseil, mais aussi, des représentants du Ministère de la communication, de la présidence de la République, de l'assemblée nationale, du sénat, de la Cour constitutionnelle, de la société civile et des médias.

Réceptionnant ce don, le président du C.s.l.c a dit vouloir, toujours, compter sur l'assistance et l'expérience du P.n.u.d et il a remercié le représentant-résident, pour le don.

Remettant l'équipement d'impression, Eloi Kouadjo IV pense devoir encourager le conseil dans l'exercice de ses missions d'asseoir une presse responsable et républicaine au Congo. Il a rassuré les membres du C.s.l.c sur la disponibilité du P.n.u.d à l'accompagner dans sa mission et a souhaité qu'un bon usage sera fait de l'équipement reçu.

Cyr Armel YABBAT-NGO



Sécurité aéroportuaire

La société Aérco engagée à préserver les aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire du risque animalier

La société Aérco (Aéroports du Congo) met en place une organisation et les moyens nécessaires pour renforcer la sécurité des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, par rapport au risque animalier. C'est dans ce cadre que deux experts en la matière, venus en mission au Congo, ont travaillé pendant quatre jours, du 12 au 16 novembre 2012, à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, et à l'aéroport international Agostino Neto de Pointe-Noire. Au terme de leur mission, les deux experts, Olivier Azemard, responsable de sécurité de l'aéroport de Marseille-Provence en France, et Stéphane Pillet, expert en péril animalier de Bteessa et chargé de l'unité de prévention du péril animalier à l'aéroport de Genève, en Suisse, ont donné un point de presse, le vendredi 16 novembre 2012, dans la salle de réunion mezzanine, de l'aéroport international Maya-Maya, à Brazzaville.



Richet Pynel Pambou, Stéphane Pillet, Olivier Azemard et Arnel Mamouna.

Les deux experts européens sont venus au Congo, pour faire la connaissance et le diagnostic complet du risque animalier dans les deux aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire, afin de proposer un plan permettant à la société Aérco de renforcer ses capacités en matière de prévention et d'intervention. Ainsi, après leur mission de travail à Brazzaville et Pointe-Noire, ils ont identifié les déchets produits par l'activité aéroportuaire. Ces déchets sont gérés conformément aux standards internationaux. Mais, il y a aussi les déchets que les riverains viennent déverser tout autour des aéroports.

Selon Arnel Mamouna, un des responsables d'Aérco, la société a mis en place un programme qui permet d'organiser, régulièrement, en concertation avec les deux mairies, des campagnes d'assainissement des abords des aéroports, pour faire face à cette situation. Par rapport aux conclusions des deux experts, il sera mis en

place un plan d'actions multiforme, pour que le risque animalier soit maîtrisé dans les deux aéroports. Chaque fois que le risque est identifié, il faut mettre en œuvre des actions déjà prévues, pour pouvoir éviter qu'il y ait collision entre les avions et les animaux, ont-ils expliqué. L'environnement des abords des deux aéroports présente des facteurs d'attraction. Les animaux, comme les chiens, les chats, fouillant les déchets, les troupeaux de petits ruminants, à cause du pâturage et en particulier les oiseaux qui peuvent s'écraser dans un moteur d'avion, pendant l'atterrissage et le décollage, constituent un risque de sécurité. Les deux experts ont répertorié une variété de 34 oiseaux à Pointe-Noire et à Brazzaville. Au vu des recommandations de la mission et en accord avec le bureau de contrôle et de supervision des concessions, Aérco va se doter de moyens techniques complémentaires adaptés et engager les actions de formation spéci-

fiques de ses agents chargés de la prévention et de lutte contre le péril animalier. Les animaux représentent un risque de sécurité particulièrement important dans tous les aéroports du monde. Actuellement, le risque animalier est estimé à 34.000 impacts entre la faune et les aéronefs par an, dans le monde, soit 96 collisions recensées par jour, dont 15% sont considérées sérieuses. Ces accidents se montent à un coût annuel de plus de 550 milliards de francs Cfa en pièces de rechange des aéronefs. Pour Arnel Mamouna, directeur Qualité, sécurité, sûreté et environnement d'Aérco, la mission des deux experts européens est un élément important de la démarche engagée par la société gestionnaire des aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire, pour la mise en place de son système de gestion de la sécurité, qui intègre une dimension environnementale forte. Les actions déjà réalisées de

sensibilisation des riverains, en coordination avec les mairies d'arrondissement, les opérations d'élimination des déchets sauvages, l'organisation de la collecte des déchets, la gestion des activités de maraîchage sur le domaine public aéroportuaire s'inscrivent dans cette démarche globale et systématique de sécurité des aéroports. Arnel Mamouna a précisé que la construction des murs de clôture, en 2013, constitue l'amélioration la plus importante de la sécurité dans les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire. La fin des travaux est prévue au premier semestre de 2014. Signalons que le point de presse s'est déroulé en présence de Richet Pynel Pambou, responsable environnement et risque animalier, au sein de la société Aérco.

Philippe BANZ.

B.c.b.t.p (Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics)

Des journées portes ouvertes, à Pointe-Noire, avec la participation de Vectra

L'amphithéâtre du centre d'information et de formation Sueco, à Pointe-Noire, a servi de cadre, mardi 6 novembre 2012, à la première journée porte ouverte du B.c.b.t.p (Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics). Cette journée, qui s'est transformée en un rendez-vous d'échanges et de partage entre participants, au regard de l'importance des thèmes débattus, s'est déroulée sous le patronage d'Emile Ouosso, ministre de l'équipement et des travaux publics, avec la participation de la société française Vectra.

Deux allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture de la journée porte ouverte du B.c.b.t.p à Pointe-Noire. Prenant, en premier, la parole, Louis Patrice Ngagnon, directeur général du B.c.b.t.p, a souhaité la bienvenue aux participants et à la délégation de la société française Vectra, conduite par son directeur général, Abel Viano. Il a, ensuite, présenté la structure qu'il dirige: «Le B.c.b.t.p a connu trois tournants décisifs qui ont, profondément, marqué ses différentes orientations. Le premier en 1988, avec la loi instituant l'obligation d'un contrôle technique des ouvrages du bâtiment et des travaux publics; le deuxième avec ses capacités d'expertises et de sa réflexion sur son rôle dans la cité et le troisième tournant décisif, avec l'acquisition de ses équipements modernes de pointe», a-t-il déclaré. De son côté, avec le réel plaisir de se retrouver dans la ville dite «porte océane», pour présider

la cérémonie d'ouverture de cette journée intitulée «portes ouvertes du B.c.b.t.p», le ministre Emile Ouosso a adressé ses sincères remerciements aux autorités administratives, politiques et militaires des deux départements de Pointe-Noire et du Kouilou, avant de saluer la présence de tous les partenaires au développement œuvrant dans le secteur du B.t.p (Bâtiment et travaux publics). «Le Congo s'est engagé, depuis quelques années, dans de vastes et ambitieux programmes visant à doter notre pays d'infrastructures et d'équipements de qualité. Concomitamment, l'on observe une activité intense dans le B.t.p, qui indique la vitalité retrouvée de ce secteur, baromètre de la santé économique, car «Quant le bâtiment va, tout va». «Au regard de ces ambitions et des moyens consentis, il est du devoir et de l'obligation de mon ministère de préserver et protéger les infrastructures routières construites.



Emile Ouosso (au milieu) et Louis Patrice Ngagnon (à droite).

C'est dans ce sens que le B.c.b.t.p vient d'être doté d'outils et d'instruments adéquats surtout innovants pour le suivi, l'auscultation, et le diagnostic des dites infrastructures dans le secteur du B.t.p. C'est ici, l'occasion d'encourager le B.c.b.t.p à poursuivre ses missions». Au cours des travaux, trois thèmes ont été développés: «L'implication du contrôle technique dans la qualité des ouvrages», par Louis Ahouet, directeur du contrôle technique et maître-assistant à l'Université Marien Ngouabi; «L'importance de la géotechnique dans l'art de bâtir», par Adolphe Loukombo,

directeur du laboratoire. Il y a, ensuite, la communication du directeur général de la société française Vectra sur l'impact, l'importance et les acquis de ces matériels qui, à n'en point douter, fait, aujourd'hui, du B.c.b.t.p, une béquille technique indispensable pour le suivi, l'auscultation et le diagnostic des infrastructures dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Il s'en est suivi la visite guidée des nouveaux équipements qui sont au total sept.

Noëlle BOUANGA et Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire, titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe Immeuble NKOUNKOU Fils, 1<sup>er</sup> étage, Plateau Centre-ville, B.P.: 13665; Tél.:(00242)/06.666.91.71/05.566.91.71, Brazzaville

ANNONCE LEGALE

Société M.B. CONSTRUCTION  
Société à responsabilité limitée Pluripersonnelle  
Au capital d'un million (1.000.000) de F.CFA,  
Siège social sis à Brazzaville  
194, rue des Martyrs, Ouénzé/République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du vingt-six octobre deux mil douze, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré, le neuf novembre deux mil douze, aux domaines et timbres de Bacongo Folio 204/14 n°2692, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée unipersonnelle;  
Objet: - Commerce Général; - Construction-Bâtiment et Travaux Publics; - Import-export; - Fourniture de Bureau;  
Dénomination: Société M.B. CONSTRUCTION. Sarl-p;  
Siège social: à Brazzaville, 01, rue Nkelani Mathieu Kintsana Madibou;  
Capital social:

Un million (1.000.000) de F. CFA, divisés en cent (100) parts de dix mille (10.000) F.CFA chacune, numérotée de 1 à 100, entièrement libérées et toutes attribuées à l'associé unique;

Gérance: Monsieur MAKOUBAMA Boris Alban a été nommé Gérant et Madame BOUESSO Pélagie, cogérante Statutaire de ta Société «M.B. CONSTRUCTION» SARL-P;

Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-six octobre deux mil douze, sous le n°12 DA 1189 et le RCCM, sous le n°12 DA 1189 et le RCCM, sous le n°12B3850.

Pour avis  
Maître Jean Bertin SELA

MAISON A LOUER

Particulière vous propose une belle résidence à louer/vendre, dans le quartier résidentiel de la DEC, à proximité du Stade Marchand. Cette habitation, à 08 minutes de l'Aéroport Maya Maya, est composée de 4 chambres spacieuses, une grande cuisine meublée, un salon, une salle à manger, une pièce d'entrée, deux salles d'eaux. La villa, conçue selon les standards de qualité, sera disponible au 1<sup>er</sup> Décembre 2012.

Les jours et heures de visite: les lundis-mercredis-vendredis, de 10h00 à 16h00.

Votre contact: 06.6673673/057700031/06.9110924.

Démarcheurs, prière s'abstenir.

AVIS DE VENTE



Vente d'un domaine de quatre parcelles jumelées avec une vaste maison (projet magasin d'expositions et bureau), situé à Loukanga 1, sur la voie principale.

Pour tous renseignements, contacter les enfants Meubles Ngoma:

Tél.: 04 414 12 46 / 06 889 98 99

37<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Angola

## A Brazzaville, on a évoqué la mémoire du père de l'indépendance, A.A. Neto

L'Angola a accédé à l'indépendance, le 11 novembre 1975, au terme d'une guerre anti-coloniale qui a duré près de 14 ans, contre le pouvoir colonial portugais. A Brazzaville, la célébration du 37<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance angolaise a été marquée par une série d'activités culturelles et une conférence, samedi 10 novembre, au sein de l'ambassade, au cours de laquelle il y a eu deux communications sur «*Les liens de solidarité entre l'Angola et le Congo*»; et la «*Vie et l'œuvre du premier président angolais, Antonio Agostinho Neto*», en plus de l'exposition-photos sur la capitale Luanda, depuis l'indépendance, à nos jours. Le tout sous le patronage de Pedro Fernando Mavunza, ambassadeur d'Angola au Congo, en présence de Vital Balla, président de l'A.c.a.p (Association congolaise d'amitié entre les peuples). Les élèves du lycée António Agostinho Neto, dans le sixième arrondissement, Talangaï, étaient également présents.

Tout a commencé par l'inauguration de l'exposition photographique placée devant la tribune, où étaient dressés les portraits des présidents Denis Sassou Nguesso et José Eduardo Dos Santos, entre les drapeaux des deux pays. L'exposition-photos montrait une capitale angolaise avant l'indépendance, et ce qu'elle est devenue avec les efforts de construction par le gouvernement angolais.



António Agostinho Neto.

Les communications ont été faites par le Dr Simao Souindoula, historien et expert de l'Unesco, sur: «*L'Angola et le Congo-Brazzaville: entre liens historiques et solidarité agissantes*», et par le Dr Joao Maimona, sur: «*La vie et l'œuvre du premier président, Antonio Agostinho Neto, et la présentation de son œuvre littéraire intitulée: Antonio Agostinho Neto et la libération de l'Angola, de 1943 à 1974*».

Exposant le premier thème, le Dr Simao Souindoula a souli-

gné que l'Angola et le Congo présentent des liens forts, anciens, «*bien perceptibles, depuis les périodes protohistoriques et historiques*». Les derniers siècles ont été marqués par la cristallisation d'un même bloc civilisationnel, évoluant dans diverses formations sociales intégrées, fédérées ou alliées; productrices d'intenses échanges de type humain et commercial, entre le Cabinda et la région adjacente Pointe-Noi-



Pedro Fernando Mavunza et Vital Balla visitant les œuvres d'A. A. Neto.

re, seront traversés par divers activistes politiques de la clandestinité angolaise.

Poursuivant son exposé, il a indiqué: «*Ces relations se développeront, naturellement, après cette nouvelle ère et s'orienteront, pour l'essentiel, vers la recherche de la paix, de la stabilité, du bon voisinage, du renforcement de la coopération bilatérale et multiforme. D'où cette généreuse disponibilité qui contribuera à l'avènement d'un certain 11 novembre 1975*».

Pour sa part, le Dr Joao Maimona a fait savoir qu'António Agostinho Neto, alias Kilamba, de son nom traditionnel, est le premier président de l'Angola indépendant. Il fut poète, avant d'être homme politique.

Fils d'un pasteur protestant, il part, en 1947, faire des études de médecine au Portugal, dirigé d'une main de fer par le dic-

tateur Salazar. Après de longues attentes et des difficultés qu'il a connues, Agostinho Neto, seul, proclame l'indépendance, le 11 novembre 1975. Il est mort à Moscou, le 10 septembre 1979. Il sera remplacé à la tête du pays et du M.p.l.a (Mouvement populaire de libération de l'Angola) par José Eduardo dos Santos, l'actuel chef de l'Etat. Dans son livre autobiographique intitulé: «*António Agostinho Neto*», il évoque les souffrances des peuples colonisés. Signalons qu'à la fin de la conférence, la Fondation Antonio Agostinho Neto a offert des livres, dont celui d'Agostinho Neto à la bibliothèque de l'Université Marien Ngouabi et au lycée Antonio Agostinho Neto de Talangaï.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

### Elections législatives partielles

## Pierre Ngolo a présenté les trois candidats du P.c.t et leurs suppléants

La campagne pour les législatives partielles du 2 décembre 2012 a été, officiellement, lancée, vendredi 16 novembre dernier. Le P.c.t a saisi cette occasion pour présenter ses trois candidats. Il s'agit, notamment, de Thierry Hobié, à Kellé (Cuvette-Ouest), Venance Mania, à Dongou, et Jerry Gérard Mangondo, à Bouanela, dans le département de la Likouala. C'était au cours d'une cérémonie organisée au siège du P.c.t, au quartier Mpila, à Brazzaville, sous la direction de Pierre Ngolo, secrétaire général du P.c.t, en présence des membres du secrétariat permanent, du bureau politique, de la commission nationale de contrôle et d'évaluation, et du comité d'honneur du P.c.t.



Les trois candidats du P.c.t.



Les membres du secrétariat permanent pendant la cérémonie de présentation des candidats.



Pierre Ngolo.

Dans l'unique allocution prononcée à l'occasion de la présentation des candidats investis par le P.c.t aux élections législatives partielles, le secrétaire général Pierre Ngolo a indiqué que le P.c.t «*repart à cette bataille plus que jamais uni et déterminé à briser l'adversité manifeste qui n'a d'égal que la mauvaise foi de nos adversaires et leur volonté de voir le P.c.t échouer*».

L'ambiance était à la joie, dans une impression générale que la victoire est à portée de main. Les militants étaient mobilisés en grand nombre, pour apporter leur soutien aux trois candidats et leurs suppléants. Ainsi donc, pour Kellé, le titulaire est Thierry Hobié, qui a pour suppléant, Jean-Robert Edgio; Bouanela a pour titulaire, Jerry Gérard Mangondo, et comme suppléant, Bernabert Mopenda Koumou; à Dongou, c'est Venance Mania qui est titulaire et à comme suppléant, Hilaire Belemene Dzamond.

Moment particulièrement émouvant pour les candidats qui se sont montrés rassurants quant à la victoire que leur parti attend. L'on parle même de victoire dès le premier tour. Parce qu'ils ont les moyens de leur combat démocratique.

Pierre Ngolo a, aussi, rappelé: «*La démocratie congolaise vit. Son dynamisme est incontestable. C'est ainsi qu'après le vote des députés, des recours ont été introduits à la Cour constitutionnelle. Celle-ci, dans l'exercice de la plénitude de ses prérogatives, a disqualifié un député P.c.t élu de Mfilou 1, au profit de son challenger indépendant. De même, la Cour constitutionnelle a déclaré l'annulation des élections dans les circonscriptions de Kellé, dans le département de la Cuvette-Ouest, de Dongou et de Bouanela, dans la Likouala*», a-t-il rappelé. Et d'ajouter: «*Le P.c.t, respectueux de la loi, s'incline devant les arrêts de la Cour constitutionnelle. Dans les trois circonscriptions où les conclusions de la cour ont pour conséquence la reprise des élections, le P.c.t repart au combat, derrière ses candidats*», a-t-il indiqué. Il a, par ailleurs, exhorté tous les électeurs de ces circonscriptions à se rendre «*massivement*» aux urnes, afin d'accomplir leur devoir civique, en faisant «*le bon choix, celui des candidats du P.c.t*».

Pascal-Azad DOKO

### Sécurité publique

## La police compte remettre de l'ordre public dans les agglomérations

Au cours d'une rencontre avec les responsables des syndicats des transporteurs et des commerçants de Brazzaville, mardi 13 novembre 2012, dans la salle de réunion de la direction générale de la police, le colonel de police, Albert Ngoto, directeur général adjoint de la police, a présenté les grandes lignes de l'opération de police pour mettre un terme au désordre constaté dans les quartiers et sur la voie publique, en raison du non-respect de certaines lois. Ceci pour garantir une atmosphère paisible et réjouissante, durant la période des fêtes de fin d'année. C'était en présence des colonels Jules Monkala-Tchoumou, directeur de la sécurité publique, Jean-Claude Ndoudi, directeur de la police administrative, et du colonel Openda-Ndeyacka, chef de cabinet du directeur général de la police.

Les préoccupations évoquées par la police portent sur les nuisances sonores, le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boisson, la délinquance sur la voie publique par les automobilistes qui, parfois, ne disposent pas de permis de conduire, la vente et la consommation de drogue et même le contrôle des étrangers en situation irrégulière, l'application de la loi Portella sur la protection de la jeunesse, l'application des textes, pour l'exercice de la profession de commerçant et le contrôle des étrangers au Congo.

A l'orée des fêtes de Noël, et de nouvel an, moment par excellence où les commerçants augmentent leurs chiffres d'affaires, la police compte assurer l'ordre public, en faisant respecter les textes réglementant les activités commerciales. Pendant cette période, la police entend réprimer, principalement: les nuisances sonores, le vagabondage, le proxénétisme, la prostitution, la vente et la consommation de drogue, la

détention illégale et l'usage des armes de guerre, la délinquance sur la voie publique sur toutes les formes.

Concernant les nuisances sonores, elle appelle au respect de l'arrêté du ministre de l'intérieur pris en 1978, qui réglemente les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boisson (buvettes, bars et autres boîtes de nuit): du lundi au vendredi, de 19h à 00h30, au plus tard; samedi: de 18h à l'aube; dimanche: de 18h à 1h du matin, au plus tard.

La police entend réaliser ce travail en deux phases: la première phase consiste à procéder à la sensibilisation, durant une période donnée, parce qu'elle est consciente que les textes sur les questions évoquées existent déjà, mais certains citoyens feignent de les ignorer et d'autres ne les connaissent pas. Ces textes seront mis à la disposition de tous ceux qu'elle rencontrera.

La deuxième phase est celle de la répression. L'opération sera pérenne et toutes les dispositions seront prises pour sa



Les colonels de police Albert Ngoto (à g.) et Jules Monkala-Tchoumou.

réussite. La police se dit déterminée à «*nettoyer*» les grandes villes du pays des phénomènes qui génèrent le désordre public. Son opération englobe aussi le contrôle des étrangers. «*Nous avons aussi résolu, cette fois-ci, dans le cadre du dispositif de sécurité pour les fêtes de fin d'année et de nouvel an, de mener des opérations de contrôle des étrangers en situation irrégulière. Mieux, on n'a pas encore vu des Congolais qui partent dans un autre pays et y demeurer en situation irrégulière, ils sont refoulés. Il n'y a pas de raison que cela continue chez nous. Ça va être le début du déclenchement de ce genre d'opérations. Les étrangers en situation irrégulière n'auront qu'à se mettre à jour. Un choix: ou se mettre à jour, ou quitter le territoire national. Ça ne sera pas une chasse aux étrangers,*

mais ils savent que dans tous les pays du monde, ça se passe comme ça», a dit le colonel de police Albert Ngoto.

En bons patriotes et dans l'ensemble, les responsables des syndicats des transporteurs et des commerçants ont salué l'engagement de la police à préserver l'ordre public. Mais, ils ont souhaité que les choses se déroulent dans de bonnes conditions, pour éviter les abus, car on ne peut pas vivre dans un pays sans lois.

Signalons que les chefs de police continueront à sensibiliser le public, à travers les rencontres avec les syndicats des transporteurs et des commerçants, dans les différentes villes du pays.

Alain Patrick MASSAMBA

Il est parti à une veillée, mais on l'a assassiné!

Dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 novembre 2012, un jeune homme, vivant à Bacongo, a été assassiné, à Moukoundzi-Ngouaka, un quartier de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Il serait parti à une veillée funèbre, rue Sainte-Marie, où une connaissance, un ressortissant de la République Démocratique du Congo, était décédé, probablement, par assassinat. Son corps sans vie avait été découvert, lundi 12 novembre, dans la forêt de l'Orstom. Le dimanche matin, on a, cette fois-ci, retrouvé le corps du jeune-homme vivant à Bacongo, avenue Peterson (ex-Tenrikyo). Selon des témoignages, il aurait été tabassé et tué par vengeance, par les amis de sa connaissance, qui le soupçonnaient d'être l'auteur de la mort de leur compatriote. En représailles, certains jeunes du quartier ont commencé à piller les domiciles des ressortissants de la RDC. Heureusement, la police est intervenue, énergiquement, et a protégé les personnes visées par ce mouvement. De même, elle a interpellé quelques pillards. En principe, les parents des victimes doivent porter plainte, et la police, ouvrir une enquête pour rechercher les présumés auteurs du double assassinat qui met en relief le quartier Moukoundzi-Ngouaka.

Assassinat crapuleux, aussi, d'une vendeuse de poisson salé à Kingouari

Elle s'appelait «Ma Ngudi» et vendait du poisson salé au marché de Kingouari, un autre quartier de Makélékélé. Des bandits ont surgi, subitement, à son domicile et l'ont tabassée à mort, avant de disparaître dans la nature, emportant avec eux la somme de 400.000 francs Cfa. Elle sera enterrée, mardi 20 novembre 2012. La police a mis la main sur un des présumés meurtriers de cette pauvre femme. Ses complices courent, toujours. Comme on peut le constater, à l'approche des fêtes de fin d'année, la force publique devrait ouvrir un peu plus l'œil, pour garantir la sécurité des citoyens.

Une bourrasque emporte des maisons à Mambouana

Mambouana, une localité du département de la Lékoumou, située à 25 km de Sibiti, sur l'axe de Komono, a été secouée, mercredi dernier, par une bourrasque suivie d'une pluie torrentielle. Les dégâts matériels sont importants. Dix-huit maisons ont été soufflées en quelques minutes seulement, par ce vent impétueux, provoquant le malheur des propriétaires et leurs familles respectives, qui sont, désormais, sans-abris. L'ampleur du sinistre est tel que le préfet de la Lékoumou, André Ovou, a lancé un appel au gouvernement congolais, aux O.n.gs, pour qu'ils viennent en aide aux populations.

Des actes d'incivisme dans les écoles primaires 5 Février et Emerald, à Djiri

Des inciviques défoncent portes et fenêtres des deux établissements scolaires, surtout l'école du 5 Février, situés dans l'arrondissement 9 Djiri, à Brazzaville. Ils y déposent, ensuite, tout ce qu'il y a de plus repoussant, notamment les matières fécales. Chaque matin, les élèves et les enseignants sont obligés de nettoyer les salles de classe, en se bouchant les narines, avant de s'installer et faire cours. Qui faut-il en rendre responsable? Pourtant, un mur d'enceinte entoure l'école du 5 février. Les habitants du quartier sont pointés du doigt. En attendant le recrutement des vigiles, par l'administration, les riverains devraient s'organiser, pour sécuriser leur école.

Un collège fermé dans la Cuvette-Ouest, faute de structures viables

Le C.e.g d'Etoumbi, dans le département de la Cuvette-Ouest, a été fermé, parce qu'il se trouve dans un état de délabrement avancé. Toitures des bâtiments emportées et murs fissurés ont obligé l'administration dudit établissement à abandonner le site, avant que le pire ne se produise. La nature ayant horreur du vide, les herbes ont envahi la cour du collège. Les élèves dudit collège ont émigré dans les bâtiments du lycée. La direction du C.e.g a juré ne plus mettre pied sur son site, tant que les bâtiments ne sont pas réhabilités. Le ministre de l'enseignement primaire et secondaire et le conseil départemental de la Cuvette-Ouest sont interpellés.

Accident meurtrier sur la route Moukondo-Nkombo Matari: deux élèves tués!

La route goudronnée Moukondo-Nkombo Matari, à Brazzaville, est en train de battre, si l'on n'y prend garde, le triste record d'accidents mortels. Lundi 12 novembre 2012, elle a encore bu du sang, un véhicule ayant fauché deux élèves en uniforme scolaire, qui tentait de la traverser. Ils sont morts sur-le-champ. Ce énième accident appelle à l'érection des ralentisseurs (les fameux dos d'âne) sur cette voie où certains automobilistes prennent plaisir à rouler à tombeau ouvert...

Des risques évidents pour des agents de salubrité de la voirie à Brazzaville

Dans la capitale congolaise, les automobilistes doivent, maintenant, s'habituer à se disputer la chaussée goudronnée, avec des agents de salubrité en plein travail. L'initiative de nettoyer les avenues goudronnées de la ville-capitale est, sans doute, à soutenir. Seulement, les pauvres agents commis à cette tâche publique sont dotés de moyens rudimentaires, pour accomplir leur journée de travail. Et à cause de cela, ils sont exposés à des risques évidents d'accident de la part des automobilistes. En effet, tôt le matin, pendant la période de pointe (entre 7h et 9h), munis de balai à manche, ils balayaient la chaussée goudronnée, gênant ainsi la circulation automobile. N'ayant que des balais, ils sont obligés de s'agglutiner à un endroit, pour pouvoir le rendre propre. Il y a lieu de se demander si c'est avec ce genre de service que le Congo deviendra pays émergent, à l'horizon 2025. L'entretien de la voirie urbaine devrait se faire avec des équipements appropriés, et les conseillers municipaux le savent bien. Espérons qu'un jour, nos agents auront des engins motorisés, pour désensabler la chaussée goudronnée, comme on le voit dans les capitales des pays émergents.

La Constitution du 20 janvier 2002 n'est pas un dogme invariable

En prélude à mon avis, qui suscitera de vives réactions et j'en suis conscient, je rappellerai la devise d'un blogueur congolais: «Nous sommes le Congo; Cessons d'avoir peur; Pour construire un Etat de droit»; et celle du Pape Jean-Paul II: «N'ayez pas peur».

En effet, nous ne devons pas avoir peur d'exercer notre liberté d'opinion garantie constitutionnellement, pour poser les questions relatives à la stabilité ou à l'évolution de notre jeune démocratie. En l'espèce, la question de la modification de la Constitution du 20 janvier 2002 se pose après une décennie d'application, et nous devons nous interroger sur l'intangibilité et l'immutabilité de ses dispositions. Préalablement, il faut indiquer qu'une Constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique. Il faut aussi rappeler qu'au sens formel, la Constitution est un acte juridique concrétisé par un ou plusieurs documents contenant l'ensemble des règles organisant les pouvoirs publics et les rapports entre eux, ainsi que les libertés fondamentales accordées à tout citoyen résidant dans l'Etat concerné. Cette définition nous enseigne que la Constitution n'est donc pas seulement un moyen d'institutionnaliser le pouvoir. Elle est, également, un moyen de le limiter, comme le précise l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en ces termes: «Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminés, n'a point de constitution».

Norme fondamentale, la Constitution se doit d'être stable

Mais, cette stabilité exclut-elle la possibilité ou limite-t-elle la révision constitutionnelle? En d'autres termes, les dispositions de la Constitution, qui prévoient des limites à la révision constitutionnelle de certaines dispositions, peuvent-elles être perçues comme des normes juridiques pleinement obligatoires ou comme des «idées» ou des «souhaits politiques» sans force juridique qui ne s'imposent pas à l'exercice du pouvoir de révision constitutionnelle. Dès lors, peut-on parler d'immutabilité ou d'intangibilité de certaines dispositions constitutionnelles? Pour la doctrine, la Constitution ne peut être pérenne qu'à la condition qu'elle admette des adaptations ponctuelles. En effet, toute Constitution repose sur un contrat social qu'une société a élaboré à un moment donné pour organiser, d'une part le pouvoir et, d'autre part les relations entre les personnes publiques et privées. Or, l'exercice du pouvoir, l'état des relations économiques, politiques, culturelles, sociales dans toute société évoluent et se définissent par rapport à leur contexte temporel. Il importe donc que la Constitution qui en est le reflet évolue. La Constitution doit pouvoir changer, évoluer, s'adapter, afin de ne pas stériliser ni scléroser la société. La mutabilité de la Constitution constitue, donc, une solution imposée par la sagesse. Dans ce sens, Jean-Jacques Rousseau avait fait remarquer «qu'il est contre la nature du corps social d'imposer des lois qu'il ne puisse révoquer». De même, Fruchot a écrit que: «Les droits des nations ont été proclamés en vain, si l'on ne

reconnaît pas de principe qu'un peuple appartient le pouvoir de rectifier, de modifier la Constitution, de la détruire même, de changer la forme de son Gouvernement et d'en créer un autre».

Cela revient à dire que la thèse selon laquelle il peut y avoir des limites à la révision constitutionnelle est dénuée de toute valeur juridique.

En effet, «chaque génération est indépendante de celle à laquelle elle succède, comme celle-là même l'était de la génération qui l'a précédée. Elle a, comme l'une et l'autre, le droit de se choisir la forme de gouvernement, qu'elle juge le plus favorable à son bonheur et, par conséquent, d'accommoder aux circonstances dans lesquelles elle se trouve placée, les institutions qu'elle a reçues de ses pères».

En faveur de cette idée, il existe, également, un fondement juridique tiré de l'article 28 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793, lequel dispose «qu'un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de réviser sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois, les générations futures».

Par conséquent, s'il est constant que les Constitutions sont préparées dans les conditions politiques, sociales, à un moment donné, il est non moins constant que les Constitutions aussi doivent s'adapter à ces conditions changées et pour que le système ne soit pas complètement bloqué, la Constitution doit être révisable dans tous ses titres, parties et ses dispositions.

La Déclaration de Bamako a repris le même principe

C'est ainsi que la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés, adoptée le 3 novembre 2000 en son article C-13, a indiqué: «Pour une vie politique apaisée... les textes régissant la vie démocratique d'un pays doivent faire l'objet d'une adaptation et d'une évaluation régulière». Cette nécessité avait déjà été affirmée par la Charte africaine des droits de l'homme du 26 juin 1981 en son article 20-1 qui dispose que: «...Tout peuple détermine librement son statut politique... Selon la voie qu'il a librement choisie...». Il apparaît, clairement, qu'il doit être admis que le pouvoir constituant d'aujourd'hui ne peut lier le pouvoir constituant de l'avenir. De même, le pouvoir constituant qui s'exerce à un moment donné n'est pas supérieur au pouvoir constituant qui s'exercera dans l'avenir et donc ne peut prétendre le restreindre.

A cet effet, pour Georges Vedel, «le pouvoir constituant étant le pouvoir suprême de l'Etat, il ne peut être lié, même par lui-même» et, partant, «le constituant originaire ne dispose pas de pouvoir de lier le titulaire du pouvoir de révision». Au regard de ce qui précède, un autre argument à faire valoir, pour condamner la valeur juridique de ces limites, réside dans l'illégitimité de mettre des entraves à l'exercice de la souveraineté du peuple. En effet, les limites à la révision constitutionnelle sont inconciliables avec le principe de la souveraineté nationale. Aussi, «s'interdire de modifier sa Constitution serait, de la part de la nation, renoncer à l'élément essentiel de sa Souveraineté». Cet argument a été réaffirmé par l'auteur précité en ces ter-

mes: «Le souverain ne peut se lier lui-même. En vertu de sa Souveraineté, il peut changer, à tout moment, la norme qui interdit de changer».

Dans le même sens, Julien Lafferrière a soutenu que: «Juridiquement, la Constitution est une loi; or, de par sa nature, la loi est un acte perpétuellement modifiable». D'après lui, «le système des Constitutions rigides doit comporter la possibilité d'entreprendre, à tout moment... la révision dont l'opinion publique éprouve la nécessité».

D'ailleurs, comme le remarque Marie-Françoise Rigaux, «le droit, lui-même, est conçu comme un ensemble de règles susceptibles de changer: elles peuvent être abrogées, modifiées, elles peuvent être suspendues d'application, faire l'objet de régimes transitoires». Toujours dans le même ordre d'idée, le principe de logique juridique «non-contradiction» a été invoqué par Paolo Biscaretti Di Ruffia, en faveur de cette absence de limites de la révision constitutionnelle. Selon ce principe, «la norme postérieure dans le temps pourrait toujours modifier ou abroger la norme antérieure d'égale efficacité».

Ainsi, pour W. Burckhardt, la révision constitutionnelle ne peut être liée à aucune règle impérative préétablie et les dispositions relatives à la révision de la Constitution n'ont point la valeur de règles de droit véritables.

Pour lui, la Constitution originelle est un «res facti» et son autorité est purement factuelle. Par conséquent, il estime que les révisions constitutionnelles ultérieures ne peuvent pas davantage être subordonnées à une règle de droit proprement dit et demeurent nécessairement «res facti, non juris» (sans valeur juridique et lié aux événements).

L'argument essentiel de ce dernier, invoqué pour démontrer le caractère extra-juridique des révisions constitutionnelles, est le suivant: «Les fondateurs d'une Constitution quelconque n'ont point qualité pour en régler les révisions futures: il leur faudrait, à cet effet, un pouvoir qu'ils ne sauraient se conférer à eux-mêmes».

Partant de ce postulat, celui-ci déclare que «les prescriptions que renferment une Constitution touchant sa révision éventuelle, présupposeraient, pour être juridiquement obligatoires, l'existence d'un statut supérieur, qui est attribué à l'autorité de qui elles émanent, le pouvoir de régler l'exercice futur de la puissance constituante elle-même: Or, il n'existe, en dehors et au-dessus de la Constitution à réviser, aucun statut suprême, qui ait pu déléguer à qui que ce soit ce pouvoir super constituant».

Conclusion

A la lecture de ce qui précède, je peux donc conclure qu'on doit pouvoir modifier, en tous ses titres, parties et dispositions, sur le fondement de l'article 28 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés en son point C 13 et l'article 20-1 de la Charte africaine des droits de l'homme, la Constitution du 20 janvier 2002 qui, loin s'en faut, n'est pas un dogme invariable, mais doit pouvoir être adaptée à l'évolution de la vie politique et socio-économique de la société congolaise, au risque d'apparaître comme une œuvre figée à jamais, désincarnée et, partant, sans prise sur la réalité politique du pays....

Claude COELHO  
Avocat à la Cour  
Ancien Bâtonnier

Od #7hp d lq h# iulfd lq h# # 8 3  
I # ID #VÑd e r q q hu/#Ñhw  
p lhx { /# rx u# h#ulhq #ud whul

## Assemblées générales extraordinaire et ordinaire d'Uni Congo Christian Barros et son équipe reconduits pour un nouveau mandat de trois ans

Uni Congo (Union patronale interprofessionnelle du Congo) a tenu une assemblée générale extraordinaire, suivie d'une session ordinaire annuelle de son assemblée générale, à l'hôtel Ledger Plaza Maya-Maya (ex-Méridien), à Brazzaville, jeudi 15 novembre 2012, sous la direction de Christian Barros, président national d'Uni Congo, directeur général de la société Codisco, et Alphonse Missengui, président délégué, directeur général adjoint du groupe Score Congo. La cérémonie d'ouverture était rehaussée de la présence de Léon Raphaël Mokoko, ministre délégué, chargé du plan et de l'intégration. A l'issue des travaux, l'équipe dirigeante de ce syndicat patronal a été reconduite à l'unanimité par ses membres, au regard du programme, déjà abordé, des réformes des statuts de l'Union, pour le bon fonctionnement de l'organisation, afin que l'Uni Congo joue, réellement, son rôle.

Plus d'une centaine de membres (hommes d'affaires, représentants de société, etc), venus de Brazzaville et de Pointe-Noire, ont pris part à l'assemblée générale extraordinaire et à celle ordinaire de leur syndicat, Uni Congo. En plus du renouvellement du bureau, plusieurs dossiers étaient à examiner, comme le rapport moral du comité national, le rapport d'activités du secrétariat général, le bilan du développement, les rapports d'activités des fédérations, le rapport financier de l'exercice 2011 et celui du premier semestre 2012.

La réforme des statuts a porté sur la confirmation du caractère unitaire des instances du syndicat. Des fédérations nationales, dont les présidents et les vice-présidents sont élus à l'issue d'un vote électronique, doivent se réunir en alternance, chaque mois, à Pointe-Noire et à Brazzaville, à l'exception des fédérations du pétrole et para-pétroliers, qui sont exclusivement ponténégrines. La création du comité des fédérations, adoptée par l'assemblée générale extraordinaire, remplace les comités régionaux de Brazzaville et de Pointe-Noire. Un conseil d'administration devant se réunir tous les trimestres, en lieu et place du comité national, a été institué, tout comme existent, maintenant, des commissions thématiques. Le caractère national du rôle du secrétariat général,



Une vue des participants.

avec la nomination des secrétaires généraux adjoints à Brazzaville et à Pointe-Noire, a été renforcé. La durée des mandats pour les instances électives a été fixée à trois ans, pour assurer la stabilité des instances dirigeantes du syndicat et faciliter la mise en œuvre des programmes pluriannuels. D'une manière générale, les deux assemblées générales se sont articulées, essentiellement, autour de la réforme des statuts, le renforcement du secrétariat général, la coopération sous-régionale et internationale, le partenariat, la représentation de l'Union et l'action de solidarité nationale. Approvisionné, en grande partie, par les cotisations des membres le budget de fonctionnement du syndicat a vu ses prévisions établies à plus

de 500 millions de francs Cfa pour l'exercice 2013. Léon Raphaël Mokoko a rassuré les membres d'Uni Congo sur l'appui du gouvernement dans l'amélioration du climat des affaires, notamment l'environnement juridique. Il a donné quelques indications sur l'état des relations entre le gouvernement et le secteur privé. «A l'occasion de la préparation de la loi des finances 2013, nous avons voulu tenir compte de tout ce qui se dit sur le climat des affaires, en essayant, au mieux pour nous, d'alléger la charge qui pèse sur



Christian Barros.

rances, B.t.p, commerce, industrie, mines solides, transports et transit, para-pétrolier, pétrole, services et professions). Au terme des travaux, Alphonse Missengui a reconnu que grâce aux réformes entreprises par le gouvernement, l'économie congolaise est, relativement, dans une bonne perspective. «Pour les réformes, on peut parler de la route Brazzaville/Pointe-Noire, qui commence à donner des frémissements positifs pour l'approvisionnement de la ville de Brazzaville», a-t-il précisé. Sans nul doute, la construction des infrastructures de base, la croissance soutenue de l'économie nationale, les efforts pour l'amélioration du climat des affaires avec, déjà, la suppression des taxes parasitaires, dès début 2013, le redressement du secteur bancaire, la libre circulation des personnes et des biens dans le pays, la consolidation de la sécurité publique, la lutte contre la corruption, la promotion de la bonne gouvernance publique, etc, sont autant d'éléments qui donnent l'espoir d'un avenir meilleur pour le développement des affaires au Congo, avec, à la clé, la création d'emplois pour lutter contre le chômage.

Philippe BANZ.

## U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale)

### La jeunesse de Brazzaville apporte son soutien au permanent et au secrétaire général

Inquiète du risque d'implosion de leur parti, à la suite de la crise née de la décision d'une frange des vice-présidents de suspendre Pascal Tsaty-Mabiala de l'U.pa.d.s, avec déchéance de ses fonctions de secrétaire général, la coordination de la jeunesse du parti de la ville de Brazzaville est montée au créneau, pour dénoncer ce qu'elle considère comme un «complot» et réaffirmer son soutien au permanent Pascal Gamassa, ainsi qu'à Pascal Tsaty-Mabiala. C'était, au cours d'un point de presse, mardi 13 novembre 2012, au siège de l'U.pa.d.s, animé par Jean Emery Patrick Kihoussa, coordonnateur de la jeunesse de l'U.pa.d.s à Brazzaville. Dans sa déclaration, la jeunesse de l'U.pa.d.s, par l'entremise de son coordonnateur, Jean Emery Patrick Kihoussa, a fustigé le comportement, de certains vice-présidents de leur parti qui, selon elle, entretiennent à dessein, des querelles interminables, afin de fragiliser l'U.pa.d.s, qui a, déjà, subi une débâcle électorale, lors des législatives 2012. Selon cette jeunesse, le parti traverse une crise caractérisée par son éclatement au sommet, provoquant la «dispersion des énergies à la base, à cause des velléités putschistes et des ambitions politiques démesurées d'un groupuscule de vice-présidents en perte de vitesse, à la recherche

d'une légitimité perdue, et obstinés à regarder à travers le rétroviseur, alors que la marche du temps est irréversible».

D'où le coup de gueule de cette jeunesse qui ne comprend pas pourquoi, à l'approche d'un événement susceptible de permettre au parti d'avancer, «certains dirigeants, atteints d'un virus dévastateur appelé chrisvictosie, ont décidé de neutraliser le parti, dans le but de décourager les militants, de rendre le parti moins attractif et, finalement, de le précipiter à la dis-

parition». A la place du feuilleton Pascal Tsaty-Mabiala, qui les surprend, les jeunes pensent que les militants et sympathisants de l'U.pa.d.s s'attendaient, plutôt, à ce qu'on leur fasse le point sur la débâcle de leur parti aux élections législatives, la tenue de la séance vérité et réconciliation et la préparation de la tenue du congrès unitaire extraordinaire. Malheureusement, «un groupe des ennemis de l'U.pa.d.s, à la solde d'intérêts opaques et nébuleux, a mis en exécution le plan qu'ils rumaient fort longtemps. Cette décision, prise par une frange de vice-présidents instrumentalisés par les camarades Christophe Moukouéké et Victor Tamba-Tamba, suscite bien l'émoi que d'innombrables interrogations, tant sur sa forme que sur le fond».

La jeunesse de l'U.pa.d.s Brazzaville estime qu'un acte suspendant le secrétaire général du parti ne peut être signé par des intérimaires, à l'insu du permanent du parti. «Comment comprendre que l'acte en cause signé par deux fossoyeurs ne porte aucun sceau de l'instance qu'ils prétendent diriger?», s'est-elle interrogée. Sur le fond, les jeunes de l'U.pa.d.s pensent que ces vice-présidents reprochent, à tort, à Pascal Tsaty-Mabiala d'avoir engagé le parti sans en avoir reçu mandat. «Peuvent-ils dire de qui ont-ils, eux-mêmes, reçu mandat, en engageant le parti dans une alliance inconnue appelée collectif des partis de l'opposition, alors que les pouvoirs du président du parti sont strictement limités et encadrés par l'article 56 des statuts?». En prenant cet acte à la veille du congrès unitaire de leur parti, ces vice-présidents sont responsables du «blocage, de l'accaparement et de l'implosion du parti», pensent les jeunes de l'U.pa.d.s. A la vérité, «ces vice-présidents ont peur de rendre des comptes au conseil national. Les militants du parti sont fatigués des crises artificielles à répétition alimentées par des égoïstes, parce que l'U.pa.d.s est un héritage commun. Si certains dirigeants se sentent frappés de forclusion par la base, qu'ils aillent donc voir ailleurs ou se reposer, car la politique de la terre brûlée a assez duré et ne peut plus avoir droit de citer à l'U.pa.d.s».

Dans cette perspective, elle a fait savoir qu'aucun «dirigeant n'a le monopole exclusif de l'U.pa.d.s et le cours du temps suscitera, à tout moment, de nouveaux leaders à notre parti, puisque le palmier se régénère, toujours», ont signifié les jeunes soucieux de l'avenir de leur parti. A ce titre, ils ont réaffirmé leur soutien au permanent Pascal Gamassa, ainsi qu'au secrétaire général, Pascal Tsaty-Mabiala. Par ailleurs, ils ont rappelé aux «auteurs des putschs et des complots à répétition» qu'ils appartiennent, désormais, à une époque révolue. «La jeunesse est prête à les accompagner, d'une manière ou d'une autre, vers la porte de sortie».

Cyr Armel YABBAT-NGO



Jean Emery Patrick Kihoussa.

## Elections législatives partielles dans la Likouala

### Quatre candidats contestent les nouvelles listes de candidature

Dans une correspondance datée du 19 novembre dernier, quatre candidats aux élections législatives partielles du 2 décembre prochain dans les circonscriptions de Dongou et Bouanéla, dans le département de la Likouala, viennent de formuler auprès de Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, un recours collectif contre les listes de candidatures publiées par la direction des opérations préélectorales et du contentieux relevant de la direction générale des affaires électorales.

Revue publique, le 15 novembre, en soirée, la liste de candidature est contestée par les candidats que sont Raymond Ebonga, Dominique Kengolet, Anatole Limbongo-Ngoka et Hippolyte Seko. Selon eux, cette liste ne prend pas en compte les récentes décisions de la Cour constitutionnelle formulées en octobre dernier qui invalidaient le scrutin législatif de juillet, entre autres, dans les circonscriptions de Dongou et de Bouanéla. Dominique Kengolet, candidat du P.c.t à Dongou, et Raymond Ebonga, candidat du P.c.t à Bouanéla, avaient été déclassés, une semaine avant le vote, par leur formation politique

et remplacés par des indépendants. Par ailleurs, les bulletins de vote d'Anatole Limbongo-Ngoka n'atteignirent pas Dongou, retirés dans les méandres des querelles politiques inhérentes à ce département, avec l'aide de Pierre Ngolo, secrétaire général du P.c.t, qui indiqua, par courrier, à l'administration électorale, le retrait du candidat indépendant. L'absence des bulletins de vote du candidat indépendant Anatole Limbongo-Ngoka, due à la demande d'un parti politique, a été considérée par la Cour constitutionnelle comme un acte susceptible de «fausser les résultats du scrutin, de manière détermi-

nante, selon les termes de l'article 121 de la loi électorale». Dans leurs délibérés d'annulation, les juges de la Cour constitutionnelle avaient donné raison aux candidats écartés par le P.c.t, à la veille du vote et qualifié d'irrégulière cette substitution de candidats, en violation de l'article 63 du code électorale. Par sa décision d'annuler le scrutin, la Cour constitutionnelle a renvoyé chacun des candidats de sa circonscription respective, dans le contexte de la liste initiale des candidats régulièrement inscrits lors du scrutin du 15 juillet dernier. Curieusement, sans tenir compte de cette décision, le secrétariat permanent du P.c.t vient de reconfrmer ces candidats de dernière heure au détriment de Dominique Kengolet et Raymond Ebonga, inscrits pour le prochain scrutin comme candidats indépendants, à leur insu. Ce que contestent les intéressés qui demandent l'arbitrage de l'autorité compétente. Rappelons que les deux étaient

inscrits, initialement, au scrutin annulé du 15 juillet dernier, comme candidats du P.c.t. Dans la liste qui vient d'être publiée pour le scrutin du 2 décembre, ils sont inscrits comme candidats indépendants. Ce qu'ils contestent. Pour de nombreux observateurs, l'attitude de la direction du P.c.t, parti au pouvoir, qui joue à détricoter la loi, est, plutôt, une stratégie pour présenter des candidats autres que ceux qui avaient été retenus par la commission d'investiture. Mais, ce jeu qui entraîne le non respect des décisions de la Cour constitutionnelle, expose le scrutin du 2 décembre à une nouvelle invalidation. Les mêmes causes produisant les mêmes effets. L'objectif étant celui de gagner du temps pour retravailler l'électorat en proie au doute. A défaut d'écouter des candidats qui ne veulent qu'en découdre à la loyale.

Jean-Clotaire HYMBOUD

## Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au cœur économique de: \* Brazzaville  
rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,

# ERIC-PRESSING

**ERIC**

- \* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- \* R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- \* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- \* C = Compétence qui fait la différence

**PRESSING**

- \* P = Professionnel confirmé
- \* R = Reste fidèle au bon service
- \* E = Entretien de qualité inégalable
- \* S = Service non stop
- \* S = Sollicité par les clients exigeants
- \* I = Incomparable, toute la ville en parle
- \* N = Nommé ERIC-PRESSING
- \* G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe

Atelier de formation de Caritas Congo sur la gouvernance

# Doter le réseau national d'un cadre juridique pour un système de gouvernance fiable

Réunis à Brazzaville, du 26 au 31 octobre 2012, les membres du réseau national Caritas ont réfléchi sur les méthodes de gouvernance, au sein des Caritas diocésaines. Comme objectifs, il s'est agi pour les membres du réseau Caritas Congo, d'échanger sur l'existant, sur la gouvernance et l'expérience d'ailleurs. Les travaux étaient présidés par Mgr Miguel Angel Olaverri, administrateur apostolique du diocèse de Pointe-Noire, président de la Commission épiscopale du développement et des œuvres sociales de l'Eglise. Cet atelier, en deux phases a eu pour formateur Aloysius John, chef du département appui institutionnel au Secours catholique France. Il fait suite à celui consacré à la Marp (Méthode accélérée de recherche participative) et au Diro (Développement institutionnel et le renforcement organisationnel), du 23 au 27 juin 2012.



Une vue des participants pendant l'atelier.

L'atelier s'est tenu du 26 au 28 octobre pour les agents de Caritas Congo d'abord, puis du 29 au 31 octobre 2012, pour l'ensemble du réseau national, comprenant les secrétaires généraux et chargés de programmes des Caritas diocésaines. Tout ceci, pour parvenir à l'élaboration des statuts, la définition des rôles et responsabilités et l'établissement d'un mode de fonctionnement pour Caritas Congo et pour chaque Caritas diocésaine. La référence fait aux Caritas India, Liban, Sri Lanka et Niger a sous-tendu le contenu de l'atelier, au regard de l'expérience légendaire dont font montre les Caritas de ces pays. En ce sens, il a été admis que la pastorale sociale de l'Eglise doit être mise en place d'abord dans le diocèse avant de remonter au niveau national.

D'après le formateur, la structure de gouvernance comporte trois niveaux: politique, stratégique et opérationnel. Parmi les fruits de l'atelier, il y a eu la présentation par Moïse Loubassou, responsable administratif et financier de Caritas Congo, du manuel de procédure contenant un certain nombre de compartiments. Un document qui dorénavant, en tenant compte du règlement intérieur du personnel, définira et régira entre autres questions, le recrutement du personnel de Caritas Congo. Le manuel s'appuie également sur l'organigramme de la structure. La présence voire l'apport des experts, Paul Kampakol, secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo et les abbés Mesmin Prosper Masengo et Urbain Ngassongo, respectivement, secrétaire gé-

néral de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) et secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo a permis aux participants de mesurer les avantages et les inconvénients d'un cadre juridique unique ou propre à chaque Caritas diocésaine. C'est ainsi que les délégués se sont prononcés pour un statut unique et pour un règlement intérieur. Quelques interrogations pratiques ont alimenté l'atelier, notamment lors des travaux en groupes: «est-ce que ce manuel vous concerne?», «comment allez-vous le mettre en œuvre?», «quelles difficultés, défis?», «quel soutien attendez-vous de la nationale?», ou encore: «la relation organisationnelle et fonctionnelle entre la nationale et les diocèses?», «la

structure de gouvernance, comment elle s'articule?», «les statuts de la nationale et règlement intérieur des diocèses?», «les statuts de la nationale et statuts des diocèses?», «comment voyons-nous notre Caritas en 2015? Que représentera-t-elle dans notre société?». A coup sûr, une telle vision rejoint celle de l'octroi par le bienheureux Jean-Paul de la personnalité juridique canonique officielle à Caritas Internationalis, à travers sa lettre chirographe «Au cours de la dernière Cène», du 16 septembre 2004 et l'approbation le 2 mai 2012 des nouveaux statuts de Caritas Internationalis par le Saint-Siège et leur immédiate entrée en vigueur. Le moins qu'on puisse dire est qu'à l'heure où Kinshasa s'apprête à abriter la rencontre

## Remerciements

Le capitaine Alexandre Mabanza, aumônier national salutiste aux armées et hôpitaux de Brazzaville, les enfants Mabanza et famille, remercient de tout cœur, le haut commandement des Forces armées congolaises, les aumôniers aux armées, les officiers de l'Armée du Salut, les salutistes, les parents, amis et connaissances pour leur soutien moral, matériel et spirituel dont ils ont bénéficié, le 26 octobre 2012, lors du décès de leur épouse, mère et grand-mère, Mme MABANZA née Madeleine MANTSEKA. Que l'Eternel Dieu Tout Puissant essuie les larmes de tout visage!



Alexandre MABANZA  
Aumônier national salutiste

VL\DKP #RSWLF

Pour tout achat de vos verres et montures aux meilleurs prix

Contact:

La Semaine Africaine Brazzaville  
Tél.: +242 05 500 77 77 / 06 610 77 77  
Email: agngouma@yahoo.fr

mondiale des Caritas, la démarche juridique entreprise par Caritas Congo facilitera à n'en point douter la coordination de l'action des Caritas diocésaines. C'est un outil qui pourrait contribuer efficacement, coordonner et améliorer l'action menée jusqu'ici tant au niveau national que diocésain de Caritas. Il serait de tout intérêt d'en arriver là tout de même. Rappelons que Caritas Congo

est née en 1959 par la volonté des évêques du Congo, sur la base de la loi de juillet 1901. La structure est en plein redressement, après la crise de 2009. Ce pas ayant été franchi par Caritas Congo, reste désormais aux évêques eux-mêmes d'en décider la suite et d'en fixer davantage la vision.

Aristide Ghislain NGOUMA

## OFFRE D'EMPLOI

Une importante société implantée en République du Congo, spécialisée dans l'inspection douanière, recherche un Informaticien Administrateur Système satisfaisant aux critères suivants:

- être titulaire d'un Bac + 3 minimum en informatique;
  - justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans dans le domaine, notamment dans une société internationale;
  - avoir de solides connaissances en Systèmes (Active Directory 2003 - 2008, Windows XP, Windows 7) et matériel informatique (Cisco, HP, APC);
  - avoir de bonnes connaissances en échange 2000 - 2003, McAfee;
  - avoir un bon niveau en anglais.
- Les candidats doivent, en outre, posséder les qualités suivantes:
- faire preuve d'une intégrité et d'un caractère exceptionnel.
- Principales tâches: Administrer/maintenir les infrastructures informatiques et les systèmes d'information

- **Administration:**
    - gestion de projets informatiques/des inventaires/des stocks;
    - formation du personnel sur les outils informatiques internes et externes.
  - **Infrastructures-Systèmes:**
    - surveillance préventive des liaisons VSAT, Wimax et de l'ensemble des équipements IT;
    - gestion de l'unité d'Organisation (utilisateurs/Ordinateurs/GPO);
    - gestion des sauvegardes (Restauration, mise en place de la politique).
  - **Infrastructures-réseau:**
    - Être en mesure de diagnostiquer et de remonter les problèmes sur réseau étendu.
  - **Administration de bases de données:**
    - gestion et maintenance des serveurs SQL.
  - **Logiciels/Développements:**
    - veiller à une bonne utilisation des applications développées en interne;
    - discuter avec les partenaires les besoins d'échange de données, de formation et d'assistance.
- Lieu d'exercice de l'emploi: Pointe-Noire

Composition du dossier:

- lettre (manuscrite) de motivation;
- copie certifiée conforme du diplôme demandé;
- copie du certificat de travail;
- copie du récépissé d'inscription à l'ONEMO;
- curriculum vitae.

Les dossiers doivent être déposés, au plus tard, le 30 novembre 2012, à l'adresse suivante:

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal  
88, avenue du Général De Gaulle  
B.P: 1306, Pointe-Noire  
Ou,

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal  
Avenue Amilcar Cabral,  
Enceinte BCI, bâtiment annexe, 1<sup>er</sup> étage,  
B.P: 1140, Brazzaville



croix-rouge française

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

En vue du recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan d'assistance technique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Renforcement de la prévention du VIH chez les jeunes non scolarisés les plus à risque et de la prise en charge des enfants vivant avec le VIH en République du Congo».

La Croix-Rouge Française à l'intention d'utiliser une partie du financement accordé au titre de cette subvention pour financer le contrat de service d'un consultant.

Le Coordonnateur du projet invite les individus et bureaux d'études intéressés par le présent avis, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrit ci-dessus.

**Profil du consultant:**

Cette assistance technique sera assurée par un consultant individuel ou un bureau d'études pouvant mobiliser une expertise ayant le profil ci-dessous:

**Consultant senior:**

- Être un cadre supérieur (BAC+4/5) Management des projets, en économie, gestion financière, santé publique;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la réalisation des travaux similaires.

**Adresse de soumission des offres:**

Les offres techniques et financières doivent être soumises à:

L'Unité de Gestion du Projet

A l'attention: du Responsable Administratif et Financier

Croix-Rouge Française

8, Rue Lucien Fourneau (enceinte Croix-Rouge Congolaise, Brazzaville).

Contact Guy Alain LOUNGOU

Tél: 242 05 330 00 64

Email: rafugp-congo.frc@croix-rouge.fr

A indiqué sur l'enveloppe: «Assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'assistance technique»

Date de publication: 20/11/2012

Date limite de candidature: 30/11/2012

Le dossier de candidature devra comporter les documents ci-après:

- Un CV
- Copie de diplôme
- Les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication des références techniques vérifiables en matière de mission similaires (listes des précédents clients pour ce type de mission, année, cout de la mission, nom et adresse complète du représentant du client, méthodologie et travail mise en œuvre, résultat obtenu.

Nazaire BAKALA

Le Coordonnateur du projet

Sœurs franciscaines missionnaires de Marie

Le 108<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de la fondatrice célébré dans la joie

Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie ont fêté, jeudi 15 novembre 2012, le 108<sup>ème</sup> anniversaire, de la mort de la bienheureuse Marie de la passion, leur fondatrice. Au cours d'une messe, présidée par l'abbé Vincent de Paul Malonga, recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo. Il était entouré de quatre de ses confrères: les abbés Prince Badzoukoulou et Hermann Patrick Etokabeka, respectivement, vicaire coopérateur à Sainte-Anne et ancien catéchumène, chez les sœurs franciscaines missionnaires de Marie à Mossaka, et aussi les abbés Roland Ghislain Kinkouni et Simplicie Makambou, respectivement, administrateur paroissial et vicaire à Sainte Marie Madeleine de la Léfini. Les élèves de l'école des sœurs et le personnel enseignant ont pris d'assaut la basilique Sainte-Anne, pour prier ensemble avec les sœurs franciscaines.

On pouvait noter la présence à cette messe, de Sr Anne Ngoka, missionnaire à Madagascar depuis sept ans. Les textes liturgiques soumis à la méditation du jour ont été axés sur le règne de Dieu. Pour l'abbé Vincent de Paul, ce règne est celui de la justice, d'amour, de paix, de vérité et de vie. «Dieu s'est fait proche de nous, il s'est abandonné aux mains des hommes, en prenant notre condition humaine». Retraçant le parcours de la bienheureuse Marie de la passion, le célébrant a indiqué que sa vie a été active, comme en témoignent les différents déplacements dans ses multiples voyages, qu'elle a eu à entreprendre pour édifier, reconforter les uns et les autres. «Agir en aimant et aimer en agissant», c'est le secret du cœur

qui accomplissait l'amour de son Dieu», a rappelé l'abbé Vincent de Paul. Bouclant son homélie, le recteur de Sainte-Anne a formulé un vœu au Seigneur, que chaque Congolais et Congolaise deviennent des jaloux et jalouses de ce patrimoine. Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie sont arrivées au Congo en 1910. Très vite, les fondatrices se sont engagées dans le domaine de l'éducation et de la formation. En 1927, elles commencent à Boundji une école primaire, un atelier et un internat de jeunes filles afin de les préparer à l'avenir. En 1962, grâce aux aides missionnaires de Sr Marie-François Régis, elles ont fondé à Brazzaville, le centre professionnel Saint Jean Bosco, dont le but était d'éduquer les jeunes filles pour en



Une vue des sœurs pendant la messe.

faire des femmes et des croyantes, en leur donnant une compétence, et en leur apprenant l'effort, la conscience professionnelle, le service de la famille et de la société. Une aventure qui s'étend de Brazzaville à Nkayi et Pointe-Noire bref, dans tout le Congo. En 1956, les sœurs lancent un préscolaire destiné aux enfants des diplomates, qui fut ouvert ensuite à tous les enfants congolais. Confiantes en la providence, les sœurs se reconfortaient par les paroles de leur fondatrice Marie de la passion: «Si c'est l'œuvre de Dieu, elle vivra». C'est ainsi que les sœurs franciscaines missionnaires de Marie ont eu la joie de reprendre leur école, en l'an 2000, sous le nom d'école profes-

sionnelle François Régis, en souvenir et en l'honneur de sa fondatrice: Sr François Régis. Cette école continue sa mission de formation pour la vie et pour la jeunesse congolaise, elle forme des futurs instituteurs et institutrices du primaire et du préscolaire, des cuisinières, des pâtisseries, des hôteliers, des couturières. Avant la prière d'envoi, Sr Régina Matola, supérieur provinciale a remercié les prêtres pour leur disponibilité. Elle a remis trois cierges allumés aux trois directrices de l'école, pour l'implantation du règne de Dieu au milieu des enfants, qui leur sont confiés.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Congrégation du Saint Sacrement

Père Aimé Porret a célébré ses 75 ans d'âge

Ancien curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Baongo, le père Aimé Porret, missionnaire intrépide de l'évangile, arrivé au Congo il y a quarante-trois ans, a célébré son soixante-quinzième anniversaire, lundi 29 octobre 2012, au cours d'une messe qu'il a présidée en l'église Saint Pierre Claver. Autour de lui, il y avait, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et une quinzaine de prêtres parmi lesquels les abbés Léonard Milongo, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, Brice Séverin Banzouzi, secrétaire-chancelier de l'archevêque de Brazzaville, ainsi que les prêtres de la congrégation du Saint Sacrement. La chorale Tanga-ni-Tanga et la Schola populaire paroissiale ont agrémente liturgiquement la cérémonie.

Dans son homélie, le père Thomas Boudzoumou, supérieur de la communauté des pères du Saint Sacrement de la paroisse Saint Pierre Claver de Baongo, a tout d'abord circonscrit le motif de ce rassemblement liturgique: «Nous sommes rassemblés pour rendre grâce à Dieu pour le don de la vie fait à notre pasteur le père Aimé Porret qui accomplit aujourd'hui, 75 ans d'âge.» Après avoir fait une analyse positive des textes liturgiques du jour et évoqué leur similitude avec l'événement du jour, le prédicateur a fait ressortir quelques aspects de la vie du père jubilaire: «Le père Aimé pour qui nous disons merci, est un grand annonciateur de cette nouvelle de libération. Les témoignages sont légion pour l'étayer. En sus de sa bonté remarquable; lui, ne sait pas fermer son cœur devant la détresse de ses frères. C'est à juste titre qu'il a reçu le surnom de «Ya Louzolo» et, dans une communauté des sœurs on l'appelle «Le Juste», a fait remarquer le prédicateur.



Père Aimé Porret.

Né le 29 octobre 1937, le père Aimé Porret est entré au petit séminaire du Juvénat, le 10 octobre 1948. Le 29 septembre 1958, intervient sa première profession religieuse. En 1964, il fait sa profession perpétuelle et, le 24 août 1965, il reçoit l'ordination sacerdotale à la Visitation. Le père Aimé accomplit le premier service militaire en 1962-1963. Le 28 août 1969, il débarque au Congo. Il œuvre d'abord à la paroisse Saint Esprit de Mougali, de 1969 à 1973, puis à la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké de 1973 à 1986. De 1986 à 2012, le père Aimé travaille à la paroisse Saint Pierre Claver de Baongo où il est curé à partir de 1994, après le départ du père Gilles de Jardin. Depuis septembre 2012, il est directeur spirituel du postulat Sébastien M'pahou, la maison de formation des pères du Saint Sacrement à Kinsoundi-Barrage, tout en étant vicaire coopérateur de la paroisse Saint Pierre Claver et aumônier des hôpitaux de Makélékélé et de Baongo.

A l'occasion de ses 75 ans, le père Aimé Porret adresse le message suivant aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté: «Que chacun soit fidèle à l'appel reçu de Dieu, là où il se trouve pour accomplir l'œuvre pour laquelle il a été appelé, comme prêtre, marié, en cette année de la foi! Traduire dans nos actes ce que nous croyons dans nos cœurs. Que chacun soit bien fidèle à l'appel de Dieu et fasse sa vie dans l'amour! Il n'y a pas de plus de grand amour que de donner sa vie. Que chacun accomplisse bien son rôle dans l'Eglise!»

Gislain Wilfrid BOUMBA

Année de la foi

Comprendre la lettre apostolique Porta Fidei du Pape Benoît XVI

Depuis le jeudi 11 octobre 2012, l'Eglise est entrée dans une phase décisive de son histoire, grâce à l'ouverture de l'Année de la foi qui a été promulguée par le Pape Benoît XVI un an plus tôt (11 octobre 2011), à travers la lettre apostolique en forme de *Motu Proprio Porta Fidei* (Porte de la foi). Nous nous proposons, dans cet article, d'analyser les contours de ce document, corrélativement avec la Note de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, concernant les Indications pastorales pour l'Année de la foi (8 janvier 2012).

Par sa titulature, *Porta Fidei* constitue le promontoire à partir duquel s'enracine l'espérance d'une porte toujours ouverte: «La porte de la foi (cf. Ac 14,27) qui introduit à la vie de communion avec Dieu et permet l'entrée dans son Eglise est toujours ouverte pour nous. Il est possible de franchir ce seuil quand la Parole de Dieu est annoncée et que le cœur se laisse modeler par la grâce qui transforme. Traverser cette porte implique de s'engager sur un chemin qui dure toute la vie» (*Porta Fidei* n°1). Dans cette trame narrative, le Pape Benoît XVI souligne l'exigence de retrouver un chemin de foi capable de mieux éclairer la joie qu'il y a à rencontrer le Christ. L'enjeu crucial est non seulement le renouveau de la foi dans le monde aujourd'hui, mais aussi l'unité profonde de la foi vécue, célébrée et professée. Ainsi, l'Eglise est appelée à raviver la flamme du dépôt de la foi comme un tout à la fois organique, organisé, organisant et organisateur. Car, comme l'affirme Léonard Santedi Kinkupu, «être fidèle à la tradition, c'est être fidèle à la flamme et non aux cendres». D'où, l'invitation du Pape Benoît XVI à la redécouverte de la foi dans sa double dimension personnelle («Je crois») et communautaire («Nous croyons»).

Cette démarche requière aussi la relecture de manière appropriée des textes du Concile Vatican II et du Catéchisme de l'Eglise catholique qui sont une expression lumineuse de l'évangile et de la foi de l'Eglise. Autrement dit, «Si nous lisons (le Concile) et le recevons guidés par une juste herméneutique, il peut être et devenir toujours davantage une grande force pour le renouveau, toujours nécessaire, de l'Eglise» (*Porta Fidei* n°5). Ce renouveau de l'Eglise passe, pour Benoît XVI, par le témoignage de la vie des croyants, par leur présence dans le monde, en sachant que «l'Eglise avance dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu» (*Lumen Gentium* n°8). Cependant, le Souverain Pontife n'ignore pas non plus que «les afflictions et les difficultés viennent à la fois du dehors et du dedans» (*Porta Fidei* n°6). En clair, «la plus grande persécution de l'Eglise ne vient pas de ses ennemis extérieurs, mais naît du péché de l'Eglise» (Benoît XVI, le 11 mai 2010 à Lisbonne). Cette évidence sous-tend l'appel du Pape Benoît XVI à une conversion renouvelée au Seigneur Jésus, unique Sauveur du monde. En revanche, le Saint-Père évoque le couplage de la foi et de la charité dans un double processus de *feed back*. Le lien



Fabrice N'Semi.

actif entre ces vertus théologiques constitue la base axiologique de toute relation solide avec le Christ. Aussi, propose-t-il, d'une part une profession publique du Credo afin de faire mémoire du don précieux de la foi, et d'autre part une mémorisation de ce même Credo pour que la foi habite notre cœur en toutes circonstances. Qui plus est, s'arc-boutant sur Jésus Christ, principe et finalité de la foi (He 12,2), le pape passe en revue les témoins qui ont marqué par leur foi ces deux mille ans de notre histoire du salut. Ainsi, par la foi, Marie a cru à l'annonce qu'elle deviendrait Mère de Dieu. Par la foi, les apôtres crurent à l'annonce du Royaume de Dieu. Par la foi, les disciples formèrent la première communauté chrétienne. Par la foi, les martyrs donnèrent leur vie pour la croissance de l'Eglise: «sanguis martirorum semens christianorum». Par la foi, des hommes et des femmes ont consacré leur vie au Christ. Par la foi, de nombreux chrétiens ont promu moult actions en faveur de la réconciliation, de la justice et de la paix. Par la foi, des hommes et des femmes de tous les

âges ont confessé la beauté de suivre le Seigneur Jésus dans la famille, dans la profession, dans la vie publique, dans l'exercice des charismes et des ministères auxquels ils furent appelés. Bref, il est grand, le mystère de la foi! Le pape conclut sa lettre apostolique en confiant cette Année de la foi à la Mère de Dieu, proclamée justement «bienheureuse parce qu'elle a cru» (Lc 1,45).

Par ailleurs, conformément à la demande du Saint-Père, en étroite collaboration avec certains dicastères et le Comité préparatoire de l'Année de la foi, la Congrégation pour la doctrine de la foi a publié une Note sur les indications pastorales de l'Année de la foi. Ces indications ont pour finalité d'inviter l'Eglise universelle, les Conférences épiscopales, les diocèses, les paroisses, les communautés, les associations, les mouvements et les différents services à s'engager dans l'Année de la foi, afin de partager ce qu'ils ont de plus cher, c'est-à-dire le Christ Jésus.

Tout bien considéré, en pointant le curseur sur la foi comme fil conducteur de sa lettre apostolique *Porta Fidei*, force est de constater que la plume féconde et pertinente du Pape théologien a fait le tour des trois vertus théologiques. Ce, après ses encycliques sur la charité (*Deus Caritas est*, 25 décembre 2005) et l'espérance (*Spe salvi*, 30 novembre 2007). *Credo Domine, Audaage Nobis Fidem!*

Fabrice N'SEMI  
Stagiaire pré-diaconal  
Paroisse Saint Pierre  
de Nzambi  
(Diocèse de Pointe-Noire)  
http: www.semi.onlc.fr

Rencontre des Caritas à Kinshasa (RDC)

Les évêques plancheront sur l'identité et la mission de Caritas

Du 20 au 22 novembre 2012 se tiendra à Kinshasa en République Démocratique du Congo, une rencontre internationale sur l'identité et la mission de Caritas, à la lumière de l'encyclique «*Deus Caritas est*» du Pape Benoît XVI. La rencontre réunira cinq cardinaux dont le cardinal Robert Sarah, président du Conseil pontifical Cor Unum et quelque 60 évêques présidents des Caritas nationales ainsi que les présidents des Conférences épiscopales. La rencontre est organisée conjointement par le Conseil pontifical Cor Unum et Caritas Africa. Elle fait suite aux rencontres régionales de Kigali (Rwanda) en 2002 et de Libreville (Gabon) en 2006. La rencontre de Kinshasa sera l'occasion de réaffirmer la dimension évangélique, spirituelle, théologique et ecclésiale de l'engagement caritatif du peuple de Dieu tout entier. L'objectif général de la rencontre étant d'approfondir avec les évêques l'enseignement actuel de l'Eglise sur l'exercice de la charité à la lumière de l'encyclique «*Deus Caritas est*» et de l'exhortation apostolique post-synodale «*Africae Munus*» pour renforcer l'identité, la mission et l'organisation de Caritas comme partie intégrante de l'Eglise.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° CEDAP/RFP/002/2012  
(RELANCE)**

**Introduction**

Le Centre d'Exécution et d'Appui aux Programmes et Projets (CEDAP) du Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer les prestataires qu'il lance un appel d'offres pour le service des voyages du bureau du PNUD, à Brazzaville. Aux termes du présent Avis d'Appel d'Offres, un Protocole d'Accord d'une durée d'un an renouvelable sera établi entre le PNUD et le (s) partenaire (s) retenu (s). Les propositions de services et de prix ainsi arrêtées, serviront de base applicable au PNUD, aux programmes, projets et fonds associés et aux autres agences du système des Nations Unies avec lesquelles le PNUD partage un certain nombre de services.

**Conditions de participation:**

Pour que les offres soient valables, les soumissionnaires doivent répondre aux exigences suivantes:

1. Etre agréé par l'Etat congolais;
2. Ne pas employer de mineurs;
3. Disposer de capacités financières et matérielles permettant de répondre aux exigences liées au Protocole d'Accord;
4. S'engager à livrer les services aux dates et heures stipulées dans le Protocole d'Accord;
5. S'engager à maintenir les prix inchangés pendant la durée convenue de commun accord par les deux parties;
6. S'engager à ne proposer que des services de bonne qualité répondant aux normes internationales;
7. S'engager à ne pas utiliser la signature du Protocole d'Accord établi avec le PNUD à des fins publicitaires.

**Dossiers à fournir:**

Les soumissions devront comprendre les pièces suivantes dûment remplies, signées et cachetées:

- a. Le formulaire de soumission de la Proposition;

- b. La proposition technique et opérationnelle comprenant la documentation démontrant que le Soumissionnaire répond à toutes les spécifications stipulées;
- c. Le tableau des coûts, rempli conformément aux clauses;
- d. La garantie de la Proposition;
- e. Toute documentation attestant la régularité du soumissionnaire vis-à-vis du fisc congolais.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'aide d'une clé USB neuve, à la réception du PNUD, tous les jours ouvrables, entre 8h et 16h, à partir du 20 novembre 2012, jusqu'à une semaine avant la date de clôture, à 16 heures, heure locale.

Les soumissionnaires sont priés de déposer leurs offres sous pli fermé, au Bureau du PNUD, au plus tard, le 04 décembre 2012, à 16 heures, en précisant sur l'enveloppe scellée les adresses et mentions suivantes:

M. Eloi Kouadio IV  
Représentant Résident a.i  
PNUD -B.P: 465, Brazzaville,  
République du Congo  
Soumission à l'APPEL D'OFFRES N° CEDAP/  
RFP/002/2012

relative aux services des voyages  
Mention: A n'ouvrir que lors  
du dépouillement des offres

N.B. La Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement se réserve le droit de rejeter toutes offres incomplètes, mal adressées et parvenues après la date et heure de clôture de l'appel d'offres, sans qu'elle n'ait à s'expliquer de quelque manière que ce soit.

*Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2012*

Eloi KOUADIO IV  
Représentant Résident a.i


**Disponibilité des cartes  
à puces**

Chers Clients,

ECOBANK a l'honneur de vous informer de la disponibilité de vos nouvelles cartes à puce. Vous êtes priés de vous rapprocher de votre agence pour la récupérer ou de nous joindre au 066981323, 057787908 ou au 069500248 pour toutes informations complémentaires.

ECOBANK, la Banque Panafricaine...

**TOYOTA**  
**C'EST CFAO**

**GARANTIE CONSTRUCTEUR ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE**

*CFAO est le seul représentant officiel du constructeur TOYOTA,*

*Le seul à vous proposer l'intégralité de la gamme des véhicules TOYOTA,*

*Le seul à distribuer des pièces de rechange d'origine,*

*Le seul à vous offrir un entretien de qualité grâce à son service après-vente,*

*Mais surtout le seul à vous offrir la garantie constructeur.*

**CFAO MOTORS CONGO**  
cfaogroup.com

Pointe-Noire : 13 rue Côte Matève, Tél : 05 550 17 78 / 06 665 44 65  
Brazzaville : bld Denis Sassou Nguesso, Tél: 05 504 93 33 / 06 665 14 38 - 39  
www.cfaomotors-congo.com

**DISTRIBUTEUR  
OFFICIEL**



Journée mondiale du diabète

Luttons tous pour enrayer ce fléau

A l'occasion de la Journée mondiale du diabète célébrée sur le thème: «Prévention du diabète: œuvrons à protéger notre avenir», Diabaction Congo, une association de lutte contre le diabète, en partenariat avec le Ministère de la santé et de la population, a organisé une conférence-débat, à l'Institut Maison bleue du diabète, à Brazzaville. Cette cérémonie a été placée sous le patronage de François Ibovi, ministre de la santé et de la population, en présence du Dr Evariste Bouenizabila, président de la Fédération internationale du diabète et président scientifique de Diabaction Congo et du Dr Alexis Elira Dokekias, directeur général de la santé.

Les participants à cette conférence, en grande partie les personnes atteintes du diabète, ont suivi plusieurs exposés aux thèmes variés et riches. On peut citer, entre autres: «Prévention du diabète et ses complications», «Comment lutter contre le diabète», «Le diabète de l'enfant» et «La prévention des AVC» (Accident vasculo cérébral). Par ailleurs, une sensibilisation sur le diabète dans les établissements scolaires et un dépistage gratuit du diabète et de l'obésité (surpoids) ont, aussi, marqué cette journée. Pour prévenir le diabète de type 2, quelques mesures importantes doivent être observées, à savoir: un régime alimentaire sain, un contrôle du poids, des exercices physiques, une réduction du stress et l'arrêt du

fumage du tabac. Concernant les complications du diabète, elles sont de deux types: à court terme et à long terme. Les complications à long terme peuvent provoquer l'insuffisance rénale, la cécité, l'affectation des nerfs, ainsi que des vaisseaux sanguins. A cela, il faut ajouter la perte de sensibilité et l'amputation d'un de deux membres inférieurs. Pour François Ibovi: «Au Congo, le diabète a une prévalence établie à environ 7% de la population. Il s'agit là d'un véritable problème de santé publique très préoccupant. C'est pourquoi, le gouvernement a fait de la lutte contre les maladies non transmissibles une priorité, eu égard aux complications qui en découlent.» Le ministre en charge de la santé a, en outre, défini l'appui de l'Afrique con-



Les participants à la conférence.

tre cette maladie, en déclarant: «La stratégie africaine de lutte contre les maladies non transmissibles recommande, à juste titre, de porter un accent particulier sur la promotion de la santé, à travers l'éducation et la prévention. Cette stratégie intègre le plan national de lutte contre les maladies non transmissibles de la période allant de 2012-2016 au Congo.» Aussi, a-t-il invité ses compatriotes à observer les mesures d'hygiène alimentaire nécessaires et la pratique régulière des exercices physiques, avant de les inviter, également,

à se faire dépister, afin de réduire l'incidence du diabète. «J'estime que lorsque ces anomalies sont dépistées tôt, la prise en charge est précoce; ce qui peut concourir à éviter ou retarder les complications», a-t-il conclu.

Rappelons que le diabète est une maladie caractérisée par un niveau anormalement élevé de sucre dans le sang. Plus de 266 millions de personnes sont atteintes de diabète dans le monde.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

Développement industriel et secteur privé

Améliorer le climat des affaires, pour promouvoir les actions liées au développement industriel

Le ministre d'Etat, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Isidore Mvouba, s'est concerté, lundi 5 novembre 2012, en son cabinet de travail, avec une délégation de la Chambre de commerce de Brazzaville, conduite par Paul Obambi, président de cette chambre. Au menu de leur concertation: l'amélioration du climat des affaires au Congo, par l'entremise du Haut conseil du dialogue public privé (H.c.d.p.p).

L'entretien entre Isidore Mvouba et les responsables de la Chambre de commerce de Brazzaville, devrait concourir à l'amélioration du cadre de vie et d'habitat, en créant des industries de matériaux de construction et, en implantant une zone agro-industrielle. Suivant la politique d'industrialisation du Congo. Au cours de cette concertation, il a été, de plus en plus, exprimé l'idée d'assurer la défense des intérêts économiques des entreprises et des investisseurs implantés sur le marché congolais.

Paul Obambi, président de la Chambre de commerce de Brazzaville, au sortir de l'audience, a déclaré: «Je sollicite la tenue d'un dialogue réel entre le secteur privé indépendant et le secteur public, pour promouvoir les actions primordiales au développement industriel du Congo... Nous souhaitons que notre rang, en ce qui concerne le business, soit amélioré. Si dans d'autres lieux tels que le Rwanda, une entreprise est créée en trois heures, chez nous, au Congo, il nous faut la créer, encore, en cent vingt jours. Il faut améliorer le climat des affaires. Il faut que le droit soit lu et que les investissements soient protégés et qu'il y ait plus d'équité.» Faisant un recul dans le passé, Paul Obambi a invité l'Etat à s'acquitter des dettes qu'il doit à de nombreux entrepreneurs et entreprises, suite aux diffé-

rents événements que le Congo a connus. Citons, entre autres: les guerres civiles, les drames, à l'instar de celui 4 mars dernier, provoqué par l'explosion d'un dépôt de munitions d'armes, au camp du régiment blindé, à Mpila. Paul Obambi a rappelé que la taxe sur la P.i.d (Provision d'investissement diversifiée) payée par les pétroliers au Congo devrait être versée aux entreprises, par l'Etat, avec l'idée sous-jacente de préparer l'après pétrole, en créant d'autres secteurs d'activités. Le gouvernement du Congo vient, donc, de tendre sa main



Isidore Mvouba (au milieu) s'entretenant avec les cadres de la chambre de commerce de Brazzaville.

aux cadres et agents de la Chambre de commerce de Brazzaville, via le Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé, avec l'objectif d'assurer la

croissance économique dans les secteurs concernés.

Hordel BIAKORO

Enfants infirmes moteurs cérébraux

Renforcer les capacités d'intervention et aménager un espace de prise en charge

L'association O.d.m (Orthophoniste du monde), sur l'initiative du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, a organisé un séminaire atelier sur la prise en charge des enfants infirmes moteurs cérébraux, du 29 octobre au 9 novembre 2012, au Centre national de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. A la fin des travaux, les participants ont élaboré un projet de création d'un Ceimc (Centre pour les enfants infirmes moteurs cérébraux), en vue

d'améliorer la prise en charge, en regroupant tous les professionnels au même endroit. Trente-cinq personnes ont pris part à ce séminaire, parmi lesquelles, les psychologues, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales. Les séminaristes ont suivi, à cette occasion, des communications focalisées sur: «La communication de l'enfant I.m.c.», «L'alimentation de l'enfant I.m.c.», «La guidance parentale et l'élabora-

tion des projets personnalisés». Pour des raisons d'efficacité, on a alterné travaux en groupe et en atelier. Les travaux en groupe ont porté sur le bilan post-mission. Alors qu'en atelier, ils ont porté sur la communication et l'alimentation de l'enfant I.m.c. Ils ont été suivis d'un fructueux échange entre participants et formatrices. Pour Georges Biakabakana, directeur de la réadaptation, représentant le directeur général des affaires sociales, «la prise en charge de l'enfant infirme moteur cérébral est longue et demande

S.n.e (Société nationale d'électricité)

Sensibiliser et informer les abonnés sur l'installation des compteurs

La S.n.e a lancé une campagne de sensibilisation et d'information sur la pose des compteurs à l'endroit de ses abonnés, sur l'ensemble du territoire du pays. A Brazzaville, cette campagne a démarré, lundi 12 novembre dernier, à Bacongo, le deuxième arrondissement et, le mardi 13 novembre 2012, à Makélékélé, le premier arrondissement. Les salles de mariage des maisons communes de Bacongo et Makélékélé ont abrité, pendant ces deux jours, les rencontres entre Albert Camille Pella, directeur général de la S.n.e, et les chefs des quartiers, des zones, des blocs, des responsables des confessions religieuses, de la société civile et des différents comités des marchés, en présence de Raymond Kouba et Maurice Kiwounzou, tous les deux, respectivement, administrateurs-maires de Bacongo et de Makélékélé. Au cours des causeries-débats, l'accent a été mis sur les avantages du compteur permettant aux clients de payer la vraie quantité de leur consommation d'électricité et sur les inconvénients des branchements au forfait.



Les participants.

Les deux administrateurs-maires, ont, d'entrée de jeu, dans leurs mots préliminaires, dégagé l'intérêt de l'opération, en sollicitant l'amabilité de la population pour le bon déroulement de celle-ci, dans les différents quartiers sous leur juridiction. Albert Camille Pella a, dans sa communication, expliqué, largement, les avantages et les inconvénients des compteurs et le branchement au forfait. Le forfait est un branchement provisoire, ayant un temps limité. Il ne permet pas aux clients de payer leur véritable consommation, même s'il y a eu des délestages pendant la période de la facturation. L'abonné est contraint de s'acquitter du montant fixé par le forfait. Avec ce genre de branchement, les consommateurs ont, très souvent, tendance à exagérer dans l'utilisation de l'électricité. Ce qui crée un manque à gagner à l'entreprise S.n.e. Cette tendance peut, en effet, précipiter l'entreprise dans une situation, extrêmement, délicate et difficile. Cependant, la facturation au compteur présente beaucoup d'avantages, pour les clients, ainsi que pour la S.n.e. Le compteur favorise la vérité des coûts de la consommation. Il réduit des litiges et offre la possibilité de suivi des consommations aux abonnés. Il n'y a pas de consommation facturée, en cas d'absence d'électricité, car le compteur reste à l'arrêt. Il donne, aussi, l'obligation à chacun de faire attention à sa consommation.

Albert Camille Pella a, à cette occasion, prodigué des conseils aux consommateurs qui ont tendance à abuser de l'électricité, pour qu'ils n'aient pas à faire face à des factures salées. L'utilisation doit être rationnelle.

Après échange, les représentants des populations ont accepté adhérer à la démarche de la S.n.e, c'est-à-dire à celle des branchements des compteurs.

Le directeur général de la S.n.e a conclu ces rencontres, en remerciant les participants qui ont fait montre d'un langage direct au regard de la délicatesse du sujet. Aussi a-t-il promis réitérer cette initiative, toutefois que cela va s'avérer nécessaire.

Philippe BANZ

beaucoup de patience. Elle doit, absolument, impliquer les parents qu'il faut soutenir et encourager, afin de maintenir ou de créer une relation positive entre eux et l'enfant. L'idéal serait une relation d'échange de différents intervenants dans la prise en charge.»

En vue de s'enquérir de la réalité sur le terrain, les formatrices et les professionnels ont visité des structures d'accueil des enfants I.m.c de la capitale. Nous devons, a dit Jean-Clotaire Tomby, directeur général des affaires sociales, faire tous les efforts nécessaires pour tester nos engagements pour l'égalité des chances, le respect de la différence et l'acceptation des enfants I.m.c. «Notre regard actuel

est le gage d'une grande implication et permet de rectifier le tir et crée une opportunité de renforcer nos capacités d'intervention et d'aménager un espace de prise en charge avec des ressources appropriées durables», a-t-il poursuivi. Isaac Moussa, participant au séminaire, s'est dit satisfait des enseignements reçus, notamment sur la manière d'éduquer l'enfant, la manière de se comporter devant certaines situations. «Présentement, je suis en mesure d'aider les frères et sœurs qui ne savent pas qu'il y a des situations des enfants I.m.c qui peuvent arriver dans la vie», a-t-il affirmé.

Alain Patrick MASSAMBA

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 042/MRS-CAB/CGMP-SP/ 2012

Réf.: *Acquisition des équipements pour le Ministère de la Recherche Scientifique*

1. Cet avis d'Appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics n° 073 du 18 avril 2012.

2. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation technologique a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement des fonds, afin de financer son investissement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché «AAO n° 042/MRS-2012»

3. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ce matériel, réparti en lots ci-après:

- Lot 1: Matériel Technique de laboratoire
- Lot 2: Matériel Technique des stations hydrométriques
- Lot 3: Matériel Technique des centres de recherche
- Lot 4: Matériel Technique de la cartographie.

Ces lots peuvent être attribués séparément. Dans le cas d'une attribution de plus d'un lot à un même soumissionnaire les délais de livraison ne sont pas cumulatifs.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent consul-

ter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après:

Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Tour Nabemba, 19<sup>ème</sup> étage, Porte n° 19.08 de 10 heures à 14heures. Ils peuvent également l'obtenir à l'adresse mentionnée ci-avant, contre un paiement non remboursable de 150.000 FCFA en espèces.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Tour Nabemba, 19<sup>ème</sup> étage, Porte n° 19.08 de 10 heures à 14 heures, au plus tard le 22 Novembre 2012 à 13 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le 23 Novembre 2012, à 11 heures, en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après:

Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Tour Nabemba, 19<sup>ème</sup> étage, Salle de réunion.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

*Fait à Brazzaville, le 22 Octobre 2012*

Pour le Responsable des Marchés Publics,  
La Secrétaire Permanente de la CGMP,

Adélaïde EKOUEDE DE-MOLOUBA

## AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLES

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera vendu en seconde adjudication aux enchères publiques deux immeubles objet des titres fonciers n°11490 et 9391 pour le compte de La Congolaise de Banque (L.C.B) en deux lots distincts, ainsi qu'il suit:

### Premier lot:

Une propriété immobilière bâtie en matériaux du type R+1 sise au n°185, Avenue des Trois Martyrs, Ouenzé, Brazzaville, cadastré section P6, bloc 12, parcelle 8-18, superficie 562,00 m<sup>2</sup> objet du titre foncier n°11490, dont la mise à prix est: 450.000.000 F.CFA;

### Deuxième lot:

Une propriété immobilière bâtie en matériaux durables sise au n°137, Avenue des Trois Martyrs, Mougali, Brazzaville, cadastrée section P8, bloc 152, parcelle 6, superficie 153,64 m<sup>2</sup> objet du titre foncier n°9391 dont la mise à prix est: 140.000.000 F. CFA

Jour: jeudi 29 novembre 2012, à 10 heures

Lieu: Etude de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, sise 1<sup>er</sup> niveau, Immeuble City Center, Centre-ville, Tél.:81. 18.93/06 664.83.17.

L'HUISSIER DE JUSTICE

Maître Jean Didier BIDIE



REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boîte postale: 1093  
6, rue du 18 mars 1977  
Quartier Mission Catholique Sacré  
Centre - Ville Brazzaville

Tél.: 06 808.13.24/05737.37.0  
Fax: +41 22 739 72 79  
E-mail: cobbr@unhcr.org

## AVIS DE VACANCE DE POSTE INTERNE ET EXTERNE 016/2012

La Délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo procède au recrutement d'un CHAUFFEUR/PINASSIER pour ses services à BETOU:

1. Titre du Poste: Chauffeur/Pinassier
2. Numéro du Poste: 10016172
3. Catégorie et niveau du Poste: GL2
4. Lieu d'affectation: Betou
5. Date d'entrée en Fonction: 02 janvier 2013
6. Durée d'affectation: 12 mois
7. Description de tâches:

Sous la supervision directe du Chef de Bureau à Betou, le candidat sera chargé des attributions suivantes:

- Conduire les véhicules de service pour le transport du personnel et des personnes autorisées, collecter et distribuer les courriers et autres documents de service; • Assurer l'accueil à l'aéroport et à l'embarcadere des fonctionnaires et autres visiteurs en mission officielle et leur faciliter les formalités douanières et de l'immigration; • Tenir à jour les carnets de bord des véhicules et des canons rapides, assurer la maintenance, la propreté, signaler toutes les pannes et veiller à leur réparation.
- S'assurer de la sécurité des véhicules et des canons rapides à tous les points de stationnement lors des missions sur le terrain.
- Effectuer des missions sur le terrain par route et par voie fluviale selon les besoins de l'opération et assurer la bonne gestion du carburant alloué dans le cadre de cette mission.
- Assurer l'entretien correct des véhicules de service en vérifiant quotidiennement le niveau du carburant, de l'huile, de l'eau dans le moteur, l'état de la batterie, des freins et des pneus;
- Participer à la préparation du convoi ou plan de mission établi par le Chef de Bureau; • Procéder à l'inspection de matériels à bord avant et après chaque mission sur le terrain (gilet de sau-

- vetage, extincteur, moteurs hors-bord, étanchéité de la coque et accessoires); • S'assurer du bon fonctionnement des moyens nautiques (canot rapide ou All stone et du matériel roulant);
- Respecter et faire respecter les passagers à bord les conditions minimales de sécurité; • S'assurer que les étapes liées aux procédures et règlementations sont appliquées en cas d'accident;
- Rendre compte au Chef de Bureau et la section des Approvisionnements de toutes les anomalies ou questions de sécurité constatées sur le terrain; • Suivre les réparations des véhicules et des canots rapides auprès des mécaniciens; • Accomplir toutes autres tâches liées à la gestion du parc automobile/moyens nautiques que le bureau pourra lui confier.

### 8. Qualifications requises:

- Etre de nationalité Congolaise (RoC).
- Avoir un casier judiciaire vierge; • Avoir un permis de conduire valide datant d'au moins de 10 ans; • Etre détenteur d'un diplôme de fin d'études primaires et d'un certificat de navigateur. D'autres certificats de formation dans le domaine de la navigation est un atout; • Etre apte à travailler en équipe et sous la pression des situations d'urgence; • Faire preuve de probité, de confidentialité, de flexibilité et disponibilité dans le travail; • Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les domaines concernés, dont 1 an au moins avec un organisme des Nations Unies ou une ONG humanitaire; • Connaître les zones de navigabilité et avoir de bonnes connaissances géographiques du pays; • Avoir la maîtrise du français et une bonne connaissance des langues locales est un atout.

### 9. Dépôt de candidature:

- Les dossiers de candidature doivent comprendre:
- une demande manuscrite; • un curriculum vitae aussi détaillé que possible; • la photocopie du permis de conduire, du certificat de navigateur et du diplôme le plus pertinent pour cette offre;
  - un certificat de nationalité; • un casier judiciaire.

- un formulaire de notice de personnel (P11) dûment complété. Les imprimés de cette notice personnelle peuvent être retirés à la guérite de la Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, à Brazzaville, ou aux Bureaux de Terrain, à Impfondo et à Betou.

Les candidatures doivent être adressées sous pli confidentiel à Monsieur le Représentant de UNHCR RC avec la mention «AVIS DE VACANCE DE POSTE N°016/2012» et déposées à l'adresse suivante:

- Représentation d'UNHCR RC, à Brazzaville: 6, rue du 18 mars 1977, quartier mission catholique Sacré-Coeur, centre-ville; B.P: 1093, Brazzaville.
- (Ou)
- Aux Bureaux de Terrain de l'UNHCR, à Betou ou à Impfondo, aux adresses suivantes:
- 336, Avenue Denis SASSOU NGUESSO, quartier Mougoungui, Impfondo.
- Quartier CA METRES - Betou.

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 25 novembre 2012. Les, demandes de candidatures seront reçues tous les jours, entre 8h00mn et 16h30mn.

Les candidatures reçues après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas prises en compte et les dossiers non retenus seront détruits.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et seront soumis à un test écrit, oral et pratique.

*Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2012*

L'ADMINISTRATION DU HCR

Musique

# Mokobe enflammera Brazza, en décembre prochain

Rappeur franco-malien, de renommée mondiale, Mokobe enflammera Brazzaville, la capitale congolaise. A l'occasion du concert qu'il y donnera, le vendredi 14 décembre 2012, précisément au Palais des congrès. Un show goupillé par la maison Sas Event. Assiam Barake, présidente de ce label, a organisé un point de presse, vendredi 16 novembre 2012, à l'hôtel Olympic Palace, à Brazzaville. Pour annoncer la venue de Mokobe (De son vrai nom Mokobe Traoré).

L'évènement de décembre est un concert de solidarité visant à soutenir l'association Halte Sida, basée à Pointe-Noire, qui s'occupe des enfants orphelins du Sida en Afrique.

A entendre l'organisatrice de ce rendez-vous musical, ce concert sera, également, une occasion, pour l'artiste franco-malien, de présenter, en République du Congo, son dernier opus intitulé: «Africa forever». Un opus qui comprend plus de 12 titres, parmi lesquels: *Taxiphone, Africa fiesta, Les Parisiens du bled, On est ensemble part, Mamadou et Fatou*. «L'organisation de ce concert, à Brazzaville, constitue ma contribution auprès de l'association Halte Sida. C'est, pour moi, une manière d'aider les enfants de l'orphelinat de cette association, pendant la fête de Noël», a-t-elle confié.

Par ailleurs, Assiam Barake a qualifié Mokobe d'un artiste engagé, parce qu'il œuvre beaucoup pour l'Afrique. «Ce concert sera un moment de partage avec le public congolais», a-t-elle affirmé.



Mokobe.

Avant de demander aux Congolais de répondre nombreux à ce grand rendez-vous musical: «Aux Congolais, je leur dis que Mokobe a une passion de venir à votre rencontre. De votre côté, soyez aussi nombreux pour discuter avec lui et assister au concert».



Assiam Barake (à dr.)

Pour la petite histoire, Mokobe Traoré, dit Mokobe, est né, le 24 mai 1976, de mère d'origine malienne mauritanienne et de père d'origine malienne et sénégalaise. Il a grandi à Vitry-sur-Seine, en banlieue parisienne. Après plusieurs albums conçus avec ses collègues et son collectif «La Mafia K1 FRY», il a mis sur le marché du disque, en 2007, son premier album solo, nommé «Mon Afrique», en featuring avec des artistes africains de grande renommée, comme Youssou N'Dour, Salif Keita, Seun Kuti (Oluseun Anikulapo Kuti, le plus jeune fils de Fela Kuti), Sekouba Bambino, Tiken Jah Fakoly, et Gohou Michel.

Mokobe est un artiste qui intègre le cercle des artistes qui défendent les couleurs de l'Afrique, au niveau international, à travers des œuvres musicales de qualité. La commercialisation de ces œuvres lui permet d'assister les plus vulnérables, par des actions humanitaires, sur le continent. Signalons que le droit d'entrée au concert de Mokobe est fixé à 5.000 francs CFA, et 25.000 en classe V.i.p. Venez nombreux savourer les œuvres de Mokobe.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

## Interview de Nzongo' Soul

# «La musique congolaise a perdu son leadership continental»

Basé en France, le chanteur congolais Nzongo' Soul (Faustin Zongo, de son vrai nom) figure parmi les artistes qui ont mis leur grain de sel dans le single humanitaire «Brazza j'y crois», pour voler au secours des victimes de la tragédie du 4 mars 2012. Le lauréat 2004 du Prix Découvertes R.f.i (Radio France internationale) a séjourné, récemment, à Brazzaville, pour la présentation de ce projet musical. Avant de regagner la France, il s'est prêté à nos questions. (Suite)

\*Pour revenir à l'album *Musicosophie*, il peut se définir comme un alliage entre la musique et la philosophie. Qu'est-ce qui explique ce choix?

\*\* Parce que, sans s'en rendre compte, dans les villages, quand on chante nos chansons, dans les rituels, dans les mariages..., il y a de la sagesse derrière, il y a de la philosophie. Mais, la philosophie est une invention grecque, philia, c'est l'amour, sophia, c'est la sagesse; c'est donner la sagesse. Mais, la musicosophie, c'est une autre démarche. Quand nous mettons en scène la sagesse des ancêtres, à travers les mots, il y a trois niveaux de la parole. Nous mettons cette sagesse-là en scène par des mots parlés, des mots chantés et des mots dansés. Il ne s'agit pas, uniquement, d'exprimer son amour pour sophia, la sagesse; on met en scène la sagesse, pour qu'elle soit mise en action, qu'elle soit dansée. De ce point de vue-là, on ne fait pas de la philosophie, on fait de la musicosophie. La musicosophie convient le mieux pour indiquer ce que mes ancêtres m'ont légué, depuis des millénaires.

et Jacob Desvarieux. Comment s'est faite cette rencontre?

\*\* S'il y a des gens qui changent de copains tous les trois mois, moi, je suis juste vieille école. Non seulement, je n'ai jamais entretenu de polémique avec qui que ce soit dans ce métier, mais j'ai du respect pour mes ressources, parce que, ce que les gens ne savent pas, c'est que Manu Dibango est celui qui m'a remis le Prix Afrosoul, en 1978, à l'ex-Stade de la Révolution. C'est lui qui a donné un coup de pouce à ma carrière nationale. Et Lavilliers, c'est celui qui m'a ouvert à ma carrière internationale. Donc, ces deux-là, ces deux monuments, deux grand-frères que je respecte beaucoup, et chaque fois que j'en ai les moyens, je me donne possibilité de faire un retour, pour montrer que je tiens à eux, parce qu'ils m'ont beaucoup apporté dans ma vie d'artiste. C'est pour ça que c'est eux, plutôt que d'autres personnes que je ne connais pas. Chaque fois que j'ai un grand projet, que je peux, j'invite un grand, et dans les projets qui viendront, ça sera pour les petits.

\* Lorsque vous êtes allés présenter le projet *Brazza j'y crois* au ministre de la culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, il a émis le vœu que certains artis-

Nzongo' Soul.



tes qui ont participé à ce projet prennent part au prochain *Fespam*, qui est prévu en 2013. Etes-vous partant?

\*\* Moi, j'ai, toujours, été partant pour le Fespam, surtout que ça vient du Fespam, ça fait longtemps qu'on ne m'a pas vu, que le Fespam ait compris que je suis du Congo-Brazzaville et que mon public attend ici, c'est une bonne nouvelle.

\* Pour conclure, qu'avez-vous envie de dire à vos fans?

\*\* J'ai envie de remercier tous mes fans d'ici, parce qu'il n'est pas évident qu'après 27 ans d'absence, qu'on se souvienne encore de nous, ça m'a beaucoup flatté, ça m'a beaucoup touché et ça m'a fait prendre conscience, aussi, que ma vraie place, malgré mon côté globetrotter, elle est ici. C'est ici que je suis utile à écouter; c'est ici que suis utile à faire des choses, et que je nous promets qu'avant qu'un jour, j'aille de l'autre côté, à Mpemba, là-bas, je serai beaucoup plus fréquent ici que d'habitude. Donc,

considérez cette interview comme mon retour définitif, ici. Mais, comme un artiste a, toujours, besoin de voyager, ça voudra dire que si je passe un mois, ici, je passerai deux mois en voyage, et vice versa; si je passe deux mois ici, ce serait un mois en voyage. Je serai plus fréquent-là, je vais consacrer la majorité de mes projets au Congo, tout en continuant à être l'ambassadeur de cette culture en international, bien sûr. Donc, je dis que notre nouvelle rencontre, c'est un peu comme, j'utilise le même exemple, le Congo aime bien reproduire les modèles qui marchent: nous avons connu Sassou 1, Sassou 2; musicalement parlant, ça va être pareil. On a connu Nzongo' Soul 1, nous rentrons dans l'aire de Nzongo' Soul 2, et que cette fois-ci, je ne vais pas abandonner le bateau, avant que j'aie permis à faire émerger des nouveaux talents.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

\* Toujours à propos de cet album, il a connu la participation de deux sommités musicales, en l'occurrence Manu Dibango

## Ets Guy Maick «GM»

- Fournitures de bureau  
- Commerce Général  
- Location des chaises et vente des Consommables Informatiques  
Téléphone bureau: 06 668 67 69/05 558 33 40  
Secrétariat: 05 551 23 42  
B.P: 5102; Téléphone domicile: 82 07 37  
N°178665-1001 LA CONGOLAISE DES BANQUES  
Siège: 66 bis, rue M'vouti, Ouenzé, Brazzaville, République du Congo

## IN MEMORIAM

Général F.X. NDONGO-MOKANA; David DIBEKE; Julienne ZATONGA; Marie-Hélène MIDIO DOUMO, épouse GANGA; Solange et Richard MIDIO; lieutenant Sylvain MIDIO; Ghislain-Ottis et Olive-Charelle TOUMBA; Mme Mathilde JOHNSON; Michel BONDOMA prient parents, amis et connaissances de



se souvenir de leur regrettée fille, M<sup>lle</sup> MIDIO DIBKE Prisca Bertina, décédée le 11 novembre 2012 à Brazzaville, dans sa douzième année. Les messes sont dites et célébrées en l'église de Saint-Esprit de Moungali, à Brazzaville, tout ce mois de novembre.

Que l'Eternel se souvienne et la comble de sa miséricorde!

## IN MEMORIAM

Il y a, exactement, 45 jours qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui notre épouse, mère et grand-mère, Madame BABENE née Od #7hp d lq h#D iulf d lq h < #83 # # ID #g d q #hv# lrvt x hv qui ont comblé et aimé à avoir une pensée pieuse pour elle.



A cette occasion, une messe sera dite pour le repos de son âme, le dimanche 25 novembre 2012, à 11h00, en la Paroisse Saint Jean Bosco de Tié-Tié, à Pointe-Noire. A l'issue de cette messe, un apéritif sera offert dans la salle des jeunes de ladite paroisse. Que Dieu accueille Madame BABENE née FINOUNOU NSONA Cécile dans son royaume et que brille à ses yeux la lumière sans déclin.

Un homme bien informé en vaut deux.  
Lisez *La Semaine Africaine*



REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET D'APPUI A LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE  
(PADE)  
Cofinancement Congo/Banque Mondiale  
Tél: [00 242] 05 522 23 66/ 05 568 87 06



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 013-MEPATI-PADE-CPM2012**  
*Relatif au recrutement d'un Auditeur interne pour le PADE*

**1-OBJET:**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu, auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit de cofinancement dans le cadre du Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie (PADE), qu'accompagne le groupe de la Banque mondiale. Dans le cadre de l'exécution dudit projet, l'Unité de Coordination du projet recherche un consultant individuel chargé de réaliser les audits internes financiers et comptables réguliers du PADE pour un contrat d'un an renouvelable sur la base de la performance.

**2-PROFIL RECHERCHE (Qualifications académiques et professionnelles):**

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures de type BAC + 5 en audit, comptabilité & gestion; - Jouir d'une très bonne expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans des missions d'audit interne, d'expertise comptable et conseil en gestion; - Avoir une expérience avérée d'au moins 03 ans d'audit dans les projets financés par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds Mondial, BAD, Union Européenne etc....)  
- Avoir une bonne connaissance des procédures et directives de gestion et de passation de marchés de la banque Mondiale et de la BAD; - Avoir une expérience dans la conduite des missions d'audit interne /externe, en cabinet, dans une société ou un projet; - Avoir de l'expérience dans la mise en place d'une cellule d'audit dans une entreprise ou un projet.

**3- PROCEDURES DE SELECTION DU CONSULTANT:**

L'expert sera sélectionné en accord avec les procédures définies au chapitre V des Directives de la Banque Mondiale « Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de Mai 2004, version révisée en Octobre 2006 et Mai 2010

**4- CONSTITUTION DE DOSSIERS ET DEPOT DE CANDIDATURE:**

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation, CV, copies des diplômes, certificats de travail ou tout autre document justifiant la formation, références concernant l'exécution de contrats analogues etc.) sont à déposer au plus tard le 11 décembre 2012 à 15 heures aux adresses indiquées ci-dessous.

**5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:**

Les renseignements complémentaires relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du projet sis 05 et 06 Rue Isaac Locko, dans le secteur de Blanche Gomez ou par courrier électronique adressé à pade.pacade@yahoo.fr.

*Le Coordonnateur du PADE*

Joseph IBARA

**BUROTOP IRIS**  
www.burotop.com

**PROMO**  
*Fin d'année*

**LE MEILLEUR DES TABLETTES CHEZ LE N°1  
DES DISTRIBUTEURS INFORMATIQUE**

**SAMSUNG GALAXY TAB :**  
à partir de **265 000 FCFA\***



**SONY TEGRA 2 :**  
à partir de **299 000 FCFA\***



**IPAD 3 :**  
à partir de **385 000 FCFA\***



\*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai / Tel: 04 453 53 53 - 05 563 63 63

BANQUE DES ETATS DE  
L'AFRIQUE CENTRALE



**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

BRAZZAVILLE

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale «B.E.A.C.», Institut d'Emission des six Etats membres de la CEMAC, informe le public qu'elle célébrera son quarantenaire, le 22 novembre 2012.

A cette occasion, à l'instar de tous les autres centres de la B.E.A.C., il sera organisé des manifestations sportives et culturelles, à Brazzaville, du 17 au 23 novembre 2012, sous le thème: «*La B.E.A.C., socle de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale*»

*Fait à Brazzaville, le 15 novembre 2012*

Le Directeur National

Cédric ONDAYE EBAUH

**PROGRAMME DES MANIFESTATIONS  
DU 40<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA B.E.A.C  
BRAZZAVILLE**

Samedi 17 novembre 2012

9h00: Matches éliminatoires du tournoi de football masculin, Stade Annexe Alphonse Massamba-Débat;

10h00: Matches éliminatoires du tournoi de nzango, Stade Annexe Massamba- Débat.

Dimanche 18 novembre 2012:

9h00: Finale du tournoi de football, Stade Annexe Alphonse Massamba-Débat;

10h00: Finale du tournoi de nzango, Stade Annexe Alphonse Massamba-Débat;

14h00: Remise des trophées aux vainqueurs.

Jeudi 22 novembre 2012

9h00 à 14h00: Journée portes ouvertes au public (Siège de la Direction Nationale, situé en face de la Poste Centrale)

- Animation et danses traditionnelles;
- Présentation du site internet de la BEAC;
- Projection d'un documentaire sur la BEAC dans la salle polyvalente de la BEAC (1<sup>er</sup> étage).

Vendredi 23 novembre 2012

20h00: Banquet sur invitation à l'hôtel Ledger Plaza (ex-Méridien).

*Fin des cérémonies*

# 2012, année de la santé: quid de la problématique de la responsabilité des professionnels de la santé

A quelques mois près de la fin de l'année 2012, année déclarée «année de la santé» entre autres, une problématique, pourtant d'une importance fondamentale, est passée inaperçue: la responsabilité des professionnels de la santé. Cette question est d'autant plus importante qu'elle touche d'une part au serment d'Hippocrate, hélas souvent jeté aux orties par quelques médecins et infirmiers, et d'autre part, à la vie des citoyens congolais dont le caractère sacré est garanti par la Constitution du 20 janvier 2002. Le diagnostic est connu de tous: les hôpitaux ne rassurent plus. Si la problématique de l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la santé reste un sujet légitime et que le gouvernement s'y attèle dans son plan d'action, celle de la responsabilité de ce même personnel est toute aussi légitime, dans la mesure où les instruments juridiques, bien qu'embryonnaires, existent bel et bien au Congo.

## Le diagnostic: mieux vaut prévenir que périr

Une simple visite ou un séjour dans les hôpitaux de la République suffit pour comprendre l'intérêt de la prise en compte de la problématique de la responsabilité des professionnels de la santé. Le sujet n'est pas à prendre avec légèreté, car il s'agit de la vie et de la dignité humaines.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'apporter des soins palliatifs à une profession condamnée ou à un personnel soignant présentant des symptômes inconfortables, mais plutôt d'identifier et de mettre en garde une population de médecins et d'infirmiers qui ne cesse de jeter l'opprobre sur une profession plus qu'honorable. Les témoignages des citoyens congolais ou étrangers ayant perdu leurs proches pour cause de négligence professionnelle ou de manque de secourisme de la part du personnel de la santé sont légion. Si certains comportements déviants ont plus ou moins été tolérés par certains patients ou leurs proches, d'autres, par contre, ont, malheureusement, conduit à certaines indécidables parfois jusqu'à la commission de l'irréparable.

On notera à cet égard, les faits divers de meurtres ou de tentatives d'assassinat de certains médecins ou infirmiers, actes qui ne devraient normalement pas avoir droit de cité dans notre pays.

Il est, donc, hors de question de minimiser la part de responsabilité des professionnels de la santé dont la mission essentielle est de sauvegarder, dans le cadre de leurs métiers, les intérêts des citoyens et de l'Etat congolais.

Il faut alors prévenir et guérir. Guérir, non pas par une chirurgie réparatrice au botox, mais par un véritable traitement en profondeur, pour soigner le mal à la racine. Il faut une loi. Mieux, il faut respecter et faire respecter la loi, car elle existe déjà.

## L'arsenal juridique: le code de déontologie des professions de la santé et des affaires sociales

Le législateur congolais, à travers la loi n°009/88 du 23 mai 1988 instituant le code de déontologie des professions de la santé et des affaires sociales, a posé les jalons de la responsabilité des professionnels de la santé. Le code de déontologie traite de la morale professionnelle et de l'éthique que doivent observer les professionnels de la santé et des affaires sociales dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Les dispositions du code de déontologie concernent tous les travailleurs de la santé et des affaires sociales exerçant en République du Congo (médecins, chirurgiens, sages-fem-

mes, infirmiers, pharmaciens...).

Selon la lettre de l'article 5 du code de déontologie susvisé, «les professionnels de la santé et des affaires sociales doivent respecter la vie et la personne humaine; assister et soigner tous les patients, quelles que soient leur condition, leur nationalité, leur religion, leur opinion politique et philosophique, leur réputation; porter secours à toute personne en danger ou victime d'un accident ou à tout enfant abandonné, même si d'autres soins ne peuvent pas être assurés; agir avec conviction et aménité envers leurs patients».

Pas très loin de l'article 5, l'article 8 liste un certain nombre de comportements déviants qui sont interdits aux professionnels de la santé et des affaires sociales, notamment toute négligence professionnelle; tout fait, supercherie, manifestations propres à déconsidérer les professions de la santé et des affaires sociales; tout abandon des patients en cas de danger public sauf cas de force majeure...

Toutes ces obligations énoncées par le code de déontologie susvisé et mises à la charge des professionnels de la santé sont de nature à fonder leur responsabilité civile, pénale et/ou administrative. C'est ce qui ressort de l'article 195 du code de déontologie susvisé qui dispose: «Les professionnels de la santé et des affaires sociales, qui ne respectent pas les dispositions du présent code, engagent personnellement leur responsabilité civile, pénale et administrative».

Tout de même, les textes devront aller plus loin et de façon non équivoque, en posant les principes généraux de la responsabilité, non seulement des professionnels de la santé, mais également des établissements de santé et de l'Etat. L'Etat serait responsable dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives en matière de santé publique, pour lesquelles il s'est arrogé un monopole.

Notons que les professionnels de santé sont, en principe, seulement tenus d'une obligation de moyens, en raison de la part de risque liée aux actes de prévention, de diagnostic ou de soins dont la réussite ne peut être assurée.

## La mise en œuvre de la responsabilité: responsabilités civile et pénale

Les professionnels de la santé le savent, le citoyen lambda ne le sait pas toujours, car ne connaissant pas toujours ses droits. L'exercice de la médecine en établissement de santé est susceptible d'entraîner diverses responsabilités juridiques pour les professionnels de la santé. En cas d'incident dommageable, le patient ou ses ayants droit en cas de décès,



Par Alpha Zinal.

peut, selon l'objectif qu'il poursuit, rechercher deux types de responsabilité: la responsabilité pénale et/ou la responsabilité civile.

### La responsabilité pénale:

C'est celle des ou de la personne dont le comportement fautif est à l'origine du dommage et ce, afin d'obtenir des sanctions. Concrètement, la victime devra porter plainte auprès des services de la police ou de la gendarmerie afin de déclencher une enquête dirigée par le Ministère Public et susceptible d'aboutir à une mise en examen par le juge d'instruction et une condamnation par le tribunal (peines d'emprisonnement et amendes).

### La responsabilité civile:

C'est celle de l'institution ou de la personne «civilement responsable» et ce afin d'obtenir une indemnisation (paiement des dommages-intérêts). Notons que, en principe, les agents publics ne sont pas civilement responsables des dommages qu'ils causent à l'occasion de leur activité. C'est l'établissement public employeur qui assume la responsabilité indemnitaire vis-à-vis des victimes. Par contre, en cas de faute personnelle, l'agent public peut voir sa responsabilité civile, voire administrative être engagée. On pourrait parler de faute personnelle, par exemple, s'il y a eu manquement volontaire et flagrant à des obligations d'ordre professionnel et déontologique.

### La responsabilité administrative:

C'est celle de l'administration qui se substitue à celle de ses agents, sauf en cas de faute détachable du service ou faute personnelle commise dans son intérêt personnelle ou pour nuire à autrui. Comme il a été dit plus haut, face aux comportements dé-

viant des professionnels de la santé, certains patients ou leurs proches sont, souvent, restés sans armes, par ignorance des textes probablement. D'autres, par contre, ont eu, malheureusement, à utiliser des armes pour commettre des crimes. Gardienne et protectrice des droits et des libertés individuelles et collectives, la justice devrait rester l'arme absolue pour lutter contre les comportements de tous ceux qui menacent la vie populations et font courir un risque important à l'Etat.

Le président de la République a pris l'engagement, dans le projet riche et ambitieux «Le chemin d'avenir», de «renforcer l'arsenal juridique punissant les comportements déviants des fonctionnaires et employés des établissements publics». Si l'arsenal juridique existe, les sanctions doivent suivre dans l'intérêt des populations.

En tout état de cause, il ne s'agit pas d'instaurer un système qui aboutirait à des procès abusifs ou de créer un affrontement entre les robes noires et les blouses blanches, mais plutôt d'instaurer un climat de confiance entre les professionnels de la santé et les patients; climat largement entamé par des pratiques sanitaires négatives auxquelles tout Congolais pourrait être victime, de près ou de loin.

Les professionnels de santé, ceux qui s'illustrent par de tels comportements, ont tendance à oublier que les patients ont des droits. Ainsi, ils ne se sentent pas toujours concernés par la nécessaire réparation des erreurs et fautes qu'ils peuvent commettre. Ces indécidables se poursuivront, tant que les sanctions ne seront pas au rendez-vous.

Par contre, avec la mise en œuvre d'une responsabilité pénale et civile et un système de sanctions disciplinaires exemplaires et d'indemnisation des victimes, les patients seront de plus en plus exigeants envers les professionnels de la santé et ceux-ci, en retour, agiront comme le «bonus medicus» qui est, normalement, prudent et diligent. Le renforcement de l'offre de santé, tel qu'indiqué dans le projet «Le chemin d'avenir», passe non seulement par la construction des infrastructures de santé, mais également par une culture juridico-sanitaire maîtrisée et susceptible de garantir les droits de chaque citoyen.

Alpha ZINAL

Juriste, Coordonnateur du Cercle de Réflexion sur le Droit (CERED)

# Les erreurs médicales et l'impunité des agents de santé

Aujourd'hui, la visibilité des efforts consentis par le gouvernement en matière de santé est perceptible dans plusieurs domaines. En effet, des infrastructures aux équipements, en passant par certaines mesures telles que la gratuité de la césarienne, on peut, aisément, constater une évolution autant au niveau de la prise en charge qu'à celui des plateaux techniques de nombreux établissements de santé.

Or, l'homme étant au centre de tout système, de toute organisation, particulièrement dans ce domaine sensible, ces efforts pourraient être vains, si ne suivent pas, de la part du personnel de santé, toutes les attitudes qui découlent de la déontologie et de l'éthique. A cela s'ajoute une articulation ainsi qu'une organisation logiques et adaptées de nos établissements de santé. Car, les erreurs médicales, constatées çà et là, en dehors de l'aléa thérapeutique (accident médical imprévisible), se produisent au niveau de ces deux facteurs.

En effet, les personnels soignants, l'état du plateau technique et le mauvais fonctionnement des services sont à l'origine de nombreuses erreurs médicales que nous avons classées, dans le cadre de cet article, en deux catégories: les erreurs médicales directes (volontaires ou pas) et les erreurs médicales indirectes.

S'agissant de celles liées à des causes directes, nous avons recensé, comme source, la cupidité, qui conduit les agents de santé sans qualification, sans compétence, sans expérience et, parfois même, sans formation, à pratiquer certains actes, générant ainsi des préjudices divers sur la personne humaine (il s'agit, par exemple, d'un diagnostic basé sur des résultats de laboratoire qui sont faux ou d'un traitement contre-indiqué pour la circonstance, en ce qui concerne la latrogénie).

Les erreurs médicales indirectes, quant à elles, en dehors de l'aléa thérapeutique défini ci-dessus, trouvent leurs causes aussi bien dans la faiblesse des plateaux techniques que dans l'articulation et le fonctionnement des services techniques. C'est le cas, par exemple, des infections nosocomiales (infection, ni en incubation, ni présente à l'admission en établissement de soins).

La mort étant un des modes de sortie généralement admis dans un établissement hospitalier, la convalescence l'étant également à un certain degré, la preuve de l'erreur médicale, faute de connaissance, n'est pas à la portée du citoyen ordinaire. Combien de décès sont liés aux erreurs médicales? Combien de préjudices sont causés par les erreurs médicales? Il est aisé de constater, aujourd'hui, une certaine impunité qui caractérise le traitement des cas liés aux erreurs médicales.

Or, la définition d'un cadre approprié, dans ce sens, pourrait conduire les agents de santé à une prise de conscience ainsi qu'à un sens de responsabilité plus élevé. En effet, dans l'acte médical et la relation médecin-malade, la responsabilité pénale, civile, administrative et ordinaire (disciplinaire) peut être engagée. Certains agents de santé se comportent, aujourd'hui, au regard de l'impunité dont ils jouissent, comme de véritables distributeurs de maux et des créateurs de situations déplorables.

Déjà, s'il est fortement recommandé de ne pas se tromper dans certains domaines, la santé d'une personne humaine ne saurait être intégrée dans le maillon de la chaîne des ressources de la cupidité. C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner les efforts du gouvernement à faire évoluer le secteur de la santé, par un sursaut multidimensionnel, avec entre autres effets, la prise de conscience du personnel soignant de sa responsabilité face au malade. Il n'y a que de cette manière que le citoyen moyen pourra être rassuré.

Charles MIKOUNGUI-LOUNDOU

Economiste, Logisticien, Administrateur de Santé  
Président de l'Association Espace Solidarité Santé

Contacts: espacesolidaritésanté@gmail.com  
charlesmikoungui@yahoo.fr

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

**Président:**  
Rév. Père Miguel Angel Olaverri  
**Administrateur apostolique de Pointe-Noire**

**Directeur de Publication:**  
Joachim MBANZA

### Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72

### Saisie & Montage (PAO):

Atelier La Semaine Africaine

### Service Commercial:

Brazzaville:  
Tél. 06.889.98.99 / 05.500.77.76

Pointe-Noire:  
Tel: 05.557.78.71 / 06.655.8003

### Représentant en Europe:

Cyr Marc KOUTEKISSA

E-mail: koutek@hotmail.com

Od #/hp d lq h#D iulf d lq h

< #5 83 # # ID #g d q v#hv# lrvt x hv

## Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique
6 mois		182 Euros
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié :	23.400	192 Euros
1 an		Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié :	46.800	192 Euros
	France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
	91 Euros	100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Finale aller de la Coupe de la Confédération

## A.C Léopards: bien joué, le titre presque dans le sac!

Un dénouement heureux, pour l'A.C Léopards de Dolisie, celui de sa finale aller de la Coupe de la Confédération disputée à Bamako, dimanche 18 novembre 2012. En imposant un match nul au Djoliba A.C, avec deux buts inscrits à l'extérieur (2-2), s'il vous plaît, le titre est, déjà, dans le sac, comme l'a déclaré, sans détours, son capitaine, Rudy Guelor Bebbhey-Ndey. Il va falloir, aux Maliens de Djoliba, un exploit, voire un miracle, comme celui du Canon de Yaoundé, victorieux de Bilima (3-0), à Kinshasa, après le match nul (2-2) concédé à Garoua, en 1980, en finale de l'ex-Coupe d'Afrique des clubs champions, pour espérer remporter, dimanche 25 novembre, la coupe. Ce qu'aucun club n'a encore réussi, à Dolisie, depuis le début de la compétition, excepté C.S Sfaxien de Tunisie, qui s'en est mordu les doigts, au match retour. Car, révoltés, les Fauves du Niari l'ont dévoré, à Sfax. L'exception n'est pas une règle. Et personne n'ose y penser, même si la finale retour de la Ligue des champions, disputée samedi dernier et remportée à Tunis, par Al Ahly du Caire, aux dépens d'Espérance sportive de Tunis, montre qu'un titre peut se perdre devant son propre public. On le voit, le titre n'est plus loin pour l'A.C Léopards. Les carottes sont presque cuites pour Djoliba. Les Fauves du Niari ont leur destin en main, et il suffit d'un 0-0, à Dolisie, pour qu'ils soient propul-



Pour le capitaine Bebbhey-Ndey (à droite), la coupe est déjà dans le sac (Ph. d'Archives).

sés au firmament. La main à une oreille du trophée, il ne reste plus qu'à accrocher l'autre oreille pour soulever l'objet précieux qu'ils convoitent, haut dans le ciel du Stade Denis Sassou Nguesso.

## Quatre buts dans la cage!

Au Stade du 26 Mars de Bamako, ouverte, la partie l'a été, de bout en bout, versant dans une offensive qui s'est révélée fertile en buts. Le premier tombait dans l'escarcelle de l'A.C Léopards, à la faveur d'un lob réussi par Rochel Kivouri, sur le gardien malien, sorti, précipitamment, de ses bois, après vingt et une minutes: (0-1).

Nanti de cette frileuse marge de sécurité, l'A.C Léopards voyait, déjà, le bout du tunnel. Il y croyait dur comme fer. Jusqu'à la 34<sup>ème</sup>

minute, quand Alou Bagayoko remettait les pendules à l'heure, sur penalty: 1-1.

Pronostics et match relancés, l'on attendait, avec intérêt, la suite. Mieux, la deuxième période, pour être fixé. Cela tardait quelque peu, mais Salif Coulibaly faisait la différence, de la tête, à la 74<sup>ème</sup> minute: 2-1.

Une fois encore, les langues se sont déliées. Mais, un ballon venu de la droite plongeait les Maliens dans une grande perplexité, Héritier Ngouelou ayant déjoué la vigilance du portier malien: 2-2. Ce but est salvateur, pour l'A.C Léopards. De quoi laisser espérer un sacre, devant son public. Vivement, dimanche 25 novembre!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU.

## Challenge Hugues Ngouelondelé de cyclisme

## Le Ponténégrin Roland Tchicaya crève l'écran...

Sept ans après, la Fécoy (Fédération congolaise de cyclisme) a organisé, enfin, la deuxième édition du challenge Hugues Ngouelondelé, entre Congolais des deux rives du fleuve. Deux épreuves l'ont constituée: la course en ligne sur un circuit exclusivement urbain, samedi 17 novembre, et la course en ligne sur route Brazzaville-Kinkala-Brazzaville, remportée, au sprint, par le Ponténégrin Roland Tchicaya de l'équipe A du Congo, dimanche 18 novembre 2012.

L'épreuve du dimanche était la plus déterminante, pour l'attribution des trophées et primes. Une course de 140 bornes. Ça a été



Roland Tchicaya.



De g. à droite: Ndukwa Fiston, Roland Tchicaya et Nikita Mougongo.

un demi-succès, tant l'organisation a bégayé, notamment, à l'arrivée. Heureusement, la bonne humeur des coureurs cyclistes l'a sauvée.

La course avait ses animateurs, enthousiastes les uns que les autres. C'est le cas de Roland Tchicaya, de l'équipe A du Congo,

l'oton. Mais ne sachant pas doser, peut-être, l'effort, et par manque de ravitaillement, s'est-il plaint, il sera mangé, sur le chemin du retour. A 30 bornes de la capitale.

Le premier peloton s'étant reformé, seul un sprint pouvait, dans ce cas, départager les concurrents. C'est ce qui s'est produit, à l'issue d'une empoignade très colorée et d'un dangereux suspense, sur l'avenue de l'O.u.a, en face de l'agence S.n.e de Makélékélé, non loin du Centre sportif et universitaire. Ce sprint a propulsé Roland Tchicaya à la première place, au classement général individuel, couvrant les 140 km en 4h34'49"88. On en parle encore.

Mais, par équipe, la RDC a glané la plus grosse enveloppe. Grâce, surtout, au jeune Enoch Manzambi, vainqueur de l'épreuve urbaine, la veille, au terme d'un sprint époustoufflant, après la chute spectaculaire de Jean-Pierre Wimana. De même que Fiston Ndukwa Mbumba et Jean Lumingo, qui se sont classés, respectivement, deuxième et quatrième, dimanche.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

**Classement général individuel:**  
1. Roland Tchicaya (Congo A, 4h34'49"88). 2. Ndukwa Fiston (RD Congo, 4h34'49"88). 3. Nikita Mougongo (Congo B, 4h34'51"64). 4. Jean Lumingo (RD Congo, 4h34'51"69).

**Classement par équipe:** 1. R.D. Congo. 2. Congo A. 3. Congo B. 4. Congo C.

## Soutien aux Léopards

## Ils étaient partis, bénis!

Quelques heures avant le départ pour Bamako, vendredi 16 novembre 2012, l'A.C Léopards de Dolisie a reçu, dans la salle de banquet du palais du Peuple, la bénédiction et le soutien financier du Chef de l'Etat, par le truchement de son directeur de cabinet, Firmin Ayessa. Tandis que le ministre des sports, Léon Alfred Opimbat, a saisi cette occasion, pour annoncer le lancement d'une campagne de collecte de fonds en sa faveur.

L'A.C Léopards a mission de remporter, sans autre forme procès, la Coupe

mance remarquable des Fauves du Niari de s'être hissés en finale d'une coupe africaine, 38 ans après le CARA, mais aussi, pour les encourager à obtenir, déjà, un bon résultat au match aller, à Bamako. Ils l'ont réussi, dimanche 18 novembre, en contrainquant Djoliba A.C au match nul (2-2).

## Appel à une véritable chaîne de solidarité pour Léopards

Un compte est ouvert dans une banque locale, la L.c.b (La Congolaise



Firmin Ayessa remettant l'aide du président de la République à Remy Ayayas Ikounga.

de la Confédération. Il a le soutien du président de la République. «Le président de la République m'a chargé de vous donner la route et l'énergie vivifiante. Et de vous dire qu'il est avec vous et derrière vous. Il engage toute la communauté nationale à vous soutenir, pour qu'au lendemain du dernier match, nous n'en soyons pas à regretter, à pleurer. Ayant fait le plus dur, il serait désastreux que le bateau Léopards chavire au port de Dolisie. Cela n'est pas possible», a indiqué Firmin Ayessa. Qui a remis, de la part du président de la République, sa contribution financière. Une façon de saluer, non seulement, la perfor-

de banque), pour permettre à toute personne physique ou morale «de manifester sa solidarité envers l'A.C Léopards», a déclaré le ministre Opimbat. Le dépouillement se fera devant un huissier-commissaire priseur, deux jours avant le match retour, qui se déroulera, le 25 novembre. Les fonds recueillis seront remis aux dirigeants de l'A.C Léopards de Dolisie. Le souhait du ministre des sports est de voir naître une véritable chaîne de solidarité en faveur de l'A.C Léopards, maintenant que le trophée est à portée de la main.

G. M.

## Ligue des champions 2012

## Une septième couronne pour Al Ahly!



Un trophée soulevé en mémoire des victimes de Port Said.

La formation du National du Caire aime le Stade de Radès de Tunis, et celui-ci le lui rend bien. En 2006, en finale retour de la Ligue des champions, les Egyptiens avaient crucifié le C.S Sfaxien, à la dernière minute, dans l'enceinte de Radès, après avoir concédé le nul chez eux (1-1).

Six ans après, samedi 17 novembre 2012, le même scénario, ou presque s'est produit. Le club

égyptien s'est offert un septième sacre, au nez et à la barbe de l'Espérance de Tunis, devant son public, amer et déçu. En le terrassant par (2-1), alors que les deux formations ont fait jeu égal (1-1), au Caire, deux semaines plus tôt.

Une grande partie des 30.000 supporters tunisois avaient, déjà, quitté le stade. Sacré National du Caire, l'Al Ahly!

## CAN 2013 cadets

En match aller du dernier tour qualificatif, pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 17 ans, la Tanzanie a battu, dimanche 18 novembre 2012, à Dar-es-Salaam, le Congo par 1-0. Match retour: le 2 décembre, à Brazzaville.

MINISTERE DES SPORTS  
ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE  
CABINET

## COMMUNIQUE

**BRAVO AC LEOPARDS!  
BRAVO AC LEOPARDS!  
BRAVO AC LEOPARDS!**

**A toute la Communauté Sportive Nationale !  
A tous les amoureux du ballon rond !**

Le Ministère des Sports et de l'Education Physique organise une collecte de fonds pour manifester notre soutien et notre solidarité à l'Equipe de l'AC LEOPARDS de Dolisie, qualifiée à la phase finale de la Coupe de la Confédération Africaine de Football, version Vainqueurs des Coupes.

Tous les contributeurs, personnes morales ou physiques, sont appelés à s'organiser pour déposer leurs contributions dans le compte: «BRAVO AC LEOPARDS LCB n° 233 813 011 01»

De même, dans les mairies d'arrondissement de Brazzaville, des box sont disponibles pour recevoir les différentes contributions.

Le produit de la collecte sera remis, solennellement, devant Huissier de Justice, Commissaire Priseur, à l'Equipe de l'AC LEOPARDS, avant le match retour du Dimanche 25 novembre 2012, à Dolisie.

Merci pour votre soutien.

**Bravo AC LEOPARDS !**